

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE LOT-ET-GARONNE

FLÈCHES HÉLICOIDALES D'EUROPE

ET

PATRIMOINE CAMPANAIRE DU LOT-ET-GARONNE



RECUEIL DE DOCUMENTS N° 9

~ A G E N 1 9 8 8 ~

P R E F A C E

L'objectif culturel que s'est fixé notre département est parfaitement illustré et symbolisé à Sérignac-sur-Garonne par la totale rénovation du beffroi et de son église paroissiale et la reconstruction de sa fameuse flèche hélicoïdale. Il s'agit de connaître et de faire connaître sous une forme attractive, mais avec une méthode scientifique et rigoureuse, le patrimoine historique et culturel du beau pays de la Moyenne Garonne. Et Dieu sait, si nous avons de la chance de vivre dans une région si riche de ses beautés naturelles et de ses valeurs humaines.

Les sites et les monuments de nos villes et de nos campagnes offrent des particularités remarquables. Pays de plaines et de côteaux, parsemé de chaumières et de châteaux, le Lot-et-Garonne a subi, au cours des siècles invasions et dominations. Mais après chaque désastre, nos populations ont, à force de tenacité et de courage surmonté l'adversité et reconstruit pour l'avenir.

S'il est souvent difficile de trouver les témoignages écrits de cette magnifique épopée, nos monuments ou leurs vestiges nous en livrent les secrets. Chaque construction - habitations, fortifications, ateliers ou édifices religieux - avait sa raison d'être, sa signification. Tous ont été construits avec amour par des hommes de cœur doués de savoir-faire admirable : tailleurs de pierre, charpentiers, maçons, couvreurs . . .

Tous étaient des bâtisseurs. Leurs descendants sont parmi nous. C'est d'abord à eux que la reconstruction du clocher de Sérignac, véritable chef-d'œuvre en grandeur nature, rend hommage. L'histoire de ce beau combat entre le compagnon et la matière est retracée dans ce recueil.

Elle est un exemple pour nous tous. C'est grâce au travail et au talent de nos artisans et de nos compagnons que nos monuments et nos richesses artistiques sont quotidiennement sauvés et, avec eux, l'idéal qu'ils incarnent.

L'exposition consacrée à la longue histoire de Sérignac montre comment depuis des générations, ce village du Bruilhois a lutté pour préserver son patrimoine.

Elle atteste que la reconstruction du clocher de Sérignac réalisée grâce à l'aide du Ministère de la Culture, de la Région, du Département, de la commune de Sérignac et de ses habitants, exauce le vœu combien émouvant des Conseillers Municipaux de 1812, qui déclaraient combien "ils auraient le mal au cœur de voir détruire en entier cet édifice".

En préservant et en mettant en valeur le patrimoine départemental, le Conseil Général veut inviter touristes et curieux de tous les pays à "venir voir" le Lot-et-Garonne, "voir pour comprendre, mais aussi voir pour chanter", comme le disait si bien le grand géographe des pays de la Moyenne Garonne, Pierre Deffontaines.

Jean FRANCOIS-PONCET,
Sénateur,
Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne

AVANT-PROPOS

Voici un nouveau fascicule qui enrichit la collection des recueils publiés par le Service Educatif des Archives départementales : deuxième en quelques mois, mais aussi et surtout recueil consacré à un sujet original : les clochers et plus particulièrement les flèches hélicoïdales.

Jusqu'à ces derniers temps la flèche en spirale de Sérignac était considérée dans le département comme un caprice de la charpente, une déformation due aux effets du vent et du climat et il apparaissait presque normal que sa démolition ait été rendue nécessaire. En considérant de plus près la question on s'est aperçu qu'il s'agit en fait d'une forme soigneusement étudiée et que des exemplaires semblables sont répartis en Europe. Le clocher de Sérignac, comme ses frères, apparaît en fait comme une manifestation originale de l'art baroque et il serait intéressant de déterminer la raison pour laquelle Sérignac a bénéficié d'un tel apport. Peut-on l'attribuer au mouvement compagnonnique important et toujours vivace dans la vallée de la Garonne ? Pour le moment du moins, il est difficile de l'affirmer et de le prouver.

La parution de ce dossier marque une nouvelle étape dans l'évolution du Service éducatif. En effet l'archéologie et l'architecture locales n'avaient pas encore été abordées parmi les publications du service. De plus il a été fait appel pour son élaboration à la collaboration de divers spécialistes : historiens, architectes, compagnons-charpentiers. Qu'ils soient ici remerciés de leur participation.

J.L. NEMBRINI

*Professeur agrégé
Chargé du service éducatif des
Archives Départementales*

J. BURIAS

*Directeur des Archives
de Lot-et-Garonne*

- 1979 - Une société rurale au XIXème siècle*
- 1981 - Le grand siècle, un siècle de crise en Agenais*
- 1982 - Les lois scolaires de J. Ferry en Lot-et-Garonne*
- 1983 - La formation des maîtres du XIXème siècle*
- 1984 - Quatre ans derrière les lignes allemandes pendant la Grande Guerre*
- 1986 - Armand Fallières (1841-1931). De Mézin à l'Elysée*
- 1987 - Les Compagnons en Lot-et-Garonne*
- 1988 - 1888-1988 - Cent ans au Lycée Bernard Palissy*

LES PLUS ANCIENNES CLOCHES DU DEPARTEMENT

Avant tout instrument de communication, les cloches ont tenu pendant des siècles une place particulière dans la vie de nos ancêtres, tout au moins en Europe occidentale, exception étant faite cependant des carillons flamands aux finalités musicales plus affirmées.

Les cloches du beffroi annonçaient les heures, réglaient les veillées et le couvre-feu, convoquaient les assemblées communales, annonçaient les périls imminents tels qu'incendies, inondations ou invasions.

Les cloches des clochers sonnaient au moment des offices, pour l'Angélus, pour éloigner la grêle ou les orages. Elles scandaient les grands événements de la vie locale et invitaient à partager les joies et les tristesses des membres d'une même communauté : baptêmes, mariages, glas funèbres.

Tout cela faisait que les cloches avaient acquis une véritable personnalité qui se traduisait par le baptême, terme contre lequel s'élevaient certains théologiens.

Elles avaient aussi un parrain et une marraine. Sonner la cloche était également un acte quasi-religieux et cette mission était à l'origine confiée à un clerc.

Ce caractère mixte des cloches, qui remplissaient ainsi une mission civile et une mission religieuse, a fait que peu d'objets d'art ont autant souffert de l'incertitude des temps, et ont autant été l'enjeu de querelles locales.

Elles étaient cassées au moment des fêtes parce qu'on sonnait à trop grande volée, cassées dans les émeutes parce qu'elles appelaient à l'insurrection, jetées dans les fours avec du métal nouveau parce qu'on les voulait plus grosses, fondues encore, et surtout, pour faire des pièces d'artillerie.

Le 14 mars 1793, à la demande du général Servan, le Directoire du département de Lot-et-Garonne exigea que toutes les cloches excédant le nombre d'une par clocher soient descendues. On choisira les plus grosses, on les pèsera et on les enverra à la fonderie de Toulouse ; on y joindra toutes les pièces d'artillerie de bronze ou de cuivre impropres à la guerre qu'on trouvera dans le département.

Ce transfert qui devait avoir lieu par la Garonne ne se fit pas sans heurts. Certaines communes dépouillées de leur cloche en dérobèrent une autre avant l'embarquement ce qui explique que l'on trouve dans certains clochers des cloches étrangères. Ailleurs, il y eut des émeutes pour empêcher le départ des cloches comme à Cancon ou bien à Lagnac.

La loi du 18 germinal an X régleta de façon générale les attributions du pouvoir civil et celles du pouvoir religieux en matière de sonnerie de cloches. Mais à l'occasion d'un conflit persistant entre l'évêque d'Agen et le Préfet de Lot-et-Garonne, le ministre de l'Instruction publique des beaux-arts et des cultes dut intervenir comme arbitre et préciser de façon détaillée la réglementation des sonneries dans un arrêté du 11 juillet 1885. Voici quelles furent les dispositions les plus originales " : art.1... en temps d'épidémie, le maire pourra avec l'autorisation du préfet faire suspendre la sonnerie pour les cérémonies funèbres...

art.3, le curé desservant ou vicaire ne pourra, pour quelque raison que ce soit, faire sonner les cloches avant quatre heures du matin et après neuf heures du soir depuis Pâques jusqu'au 31 octobre ; ni avant cinq heures du matin et après huit heures du soir depuis le 1er novembre jusqu'à Pâques, excepté toutefois la nuit de Noël... art.4 : dans chaque commune le maire aura le droit de faire sonner les cloches de l'église 1) pour annoncer le passage officiel du Président de la République - 2) la veille et le jour de la fête nationale et des fêtes locales - 3) lorsqu'il sera nécessaire de réunir les habitants pour prévenir ou arrêter quelque accident de nature à exiger leur concours..."

Le Lot-et-Garonne n'est pas extrêmement riche en cloches anciennes si on compare leur nombre à celui d'autres départements. Jusqu'à maintenant une trentaine de cloches fabriquées avant la Révolution de 1789 ont été dénombrées alors qu'on en compte dans le département de la Charente une centaine parmi lesquelles cinquante-huit cloches des XVème et XVIème siècles.

Toutes ces cloches sont datées au niveau du cerveau grâce à des inscriptions en caractères gothiques pour les plus anciennes, suivies d'invocations et du nom de la paroisse à laquelle elles appartiennent. Parfois apparaît également le nom du fondeur. Nombreuses sont aussi celles qui sont ornées de médaillons en relief rappelant le saint patron de la paroisse.

Elles ont la forme dite "française" reconnaissable à des proportions trapues, à une panse prenant naissance très tôt et s'évasant considérablement jusqu'à la doucine.

Je n'ai découvert aucun joug de bois décoré de motifs sculptés, ni de fers de fixation travaillés ; en revanche les anses sont souvent ornées.

Au cours du XIXème siècle apparaissent les premiers jous en fonte, puis les jous métalliques permettant de surbaisser l'axe de rotation par rapport au cerveau, de réduire ainsi les efforts engendrés par le mouvement de volée et d'obtenir alors une frappe plus douce.

La sonnerie peut être à pied ; dans ce cas le sonneur sonne dans la tour en montant sur une traverse fixée au joug et imprime des impulsions à la cloche : cette technique est surtout réservée aux grosses cloches. En général d'ailleurs on sonne à la main, ou plutôt on sonnait, au pied du clocher, le joug étant muni soit d'une traverse en bois au bout de laquelle était fixée la corde, soit plus rarement d'une roue de sonnerie.

L'électrification des sonneries tend à uniformiser l'âme des clochers, sans compter parfois les conséquences catastrophiques pour la santé de la cloche. Il est donc indispensable de maintenir les systèmes mécaniques manuels de sonnerie pour retrouver le "doigté" du sonneur.

LISTE DES CLOCHES LES PLUS ANCIENNES CLASSEES
OU INSCRITES PARMIS LES MONUMENTS HISTORIQUES

Agen

Datation : 1497 - Fragment de la cloche municipale de la Tour Grande-Horloge conservé au Musée d'Agen.

Inscription : "Agenum vocor pro horrilegio condita hoc michi dedere nomen egregi consules civit. alme qui me de publico sumptu condidere. Anno sub Domini M. CCCC. novenis decem additis cum septem".

(Je m'appelle Agen. J'ai été faite pour l'horloge. Ce nom m'a été donné par les honorables consuls de cette généreuse ville. Ils m'ont fait faire à l'aide des deniers publics, l'an du seigneur M.CCCC augmenté de dix neuvaines et de sept).

Décoration : Lettres de l'alphabet, sceau et contre-sceau d'Agen.

Lors de la démolition de la tour Grande Horloge, cette cloche fut installée dans la halle en 1832. Au moment de la construction du marché couvert elle fut donnée à la fabrique de l'église Saint-Hilaire qui, à la suite d'un accident, la refondit.

Agen

Datation : 1643 - Diamètre 0,70 m ; haut. 0,74 m. Eglise Saint-Paul

Inscription "PPO ecclesia s (anct) ae Fidi"

Ancienne cloche de l'église Sainte-Foy démolie lors du percement du boulevard Carnot en 1892.

Agen

Datation : 1656. Diamètre intérieur 1,25 m, haut. 1,45. Cloche du beffroi, déposée à la Maison du Sénéchal, rue du Puits-du-Saumon, annexe du Musée d'Agen, le 15 décembre 1972.

Inscription : "Iesvs. Maria regnant nre souverain prince Louis XIII par la grace de Diev Roy de France et de Navarre la pnt cloche a este faite en lan 1656, dans la ville et cite Dagen estant consvls mrs ms Iean Iacques Nargassier conser magistrat av presidial dvd Agen Iacques Champier Gvillavme Philippe Sconr magistrat avd siege precal Iean Iacqvues de Lavolvne con er dv Roy recer des decimes Iean Solac Bovrgeois... Doctevr en medecine : et Pierre Dellerm procvrevr en lad covr presidiale".

Décoration : frise de rinceaux. Au-dessous, quatre petits bas-reliefs carrés : le Christ en croix entre la Vierge et St Jean ; Saint Roch ; un Saint ; la Vierge au Rosaire avec les lettres L.M. (signature de l'auteur des bas-reliefs entre les bas-reliefs) ; cinq empreintes du sceau municipal d'Agen.

En bas : nom du fondeur sur un cachet ovale autour d'une cloche : DIDE... DELAPAD (?). Cette cloche était suspendue dans la tour dite de l'Horloge qui surmontait l'entrée principale de l'ancien Hôtel de ville détruit en 1844.

Astaffort

Datation : 1554 - Haut. 0,07 - Eglise de Barbonvielle

Inscription : Johannes a Fine a 1554 me fecit.

Beauville

Datation : 1739 - Eglise de Beauville

Inscription : "Mre George Julie de Talleyrand-Peyrigord, viconte, seigneur de cette ville + Sancta Maria ora pro nobis + Messire Aleix Mimauld curé de Beuville + N. de la Salle viconte de Talleyrand - sieur Antoine Falque, sieur Géraud Maidat, sieur Bertran Berthomieu, sieur Jean Delpeyrou, consul de Beauville 1739 J.B. et P. Soyer fondeur".

Décoration : Christ en croix et avec la Vierge et Marie-Madeleine.

Birac

Datation : 1531 - Diamètre : 1 m ; hauteur 1,10 m - Eglise de Birac

Inscription : Inscription en caractères gothiques "IHS Maria. Je suis faite l'(an) MVCXXXI pour Saint Georges de Virac"

2ème ligne : Bardolai de Buros" complétée par des fleurs de lis et des rosaces.

Décoration : une grande croix, le Christ sortant du tombeau, le Christ en croix entre la Vierge et Saint Jean, St Georges, un moine (St Benoît). Les anses sont décorées de cordelettes.

Bruch

Datation - 1594

Eglise de Bruch

Calonges

Datation : 1768 - Diamètre 0,45, Hauteur 0,55 m. Eglise de Calonges.

Inscription : "Sancti Martini ad honorem, Sancti Trinitatis, Sancti Virginis patroni ecclesiae de Calonges 1768."

Caumont-sur-Garonne

Datation : 1620 - Diamètre : 0,92 m ; hauteur 0,93 m. Eglise de Caumont

Inscription : "M. A. Sit nomen Domini benedictum - faite pour l'église Saint-Germain de Caumont - I.H.S. - Estant consuls Jehan Séré, Jean Dutilos, Pierre Peclavé, Arnaud Labougerie - 1620". CTB, fleur de lys, F.C.L.B.

Décoration : Le Christ glorieux d'un côté, Saint Germain de l'autre

Cocumont

Datation : 1578 - Diamètre 1 m ; hauteur 1,10 m - Eglise du cimetière

Inscription en caractères gothiques "IHS Maria. Je suis faicte l'an mil cinq cent septante huit pour Saint Jean de Vidalhac de Cocumont".

Décoration : grande croix dont les branches sont décorées de fleurs de lys ; lettres de l'alphabet ; anses ornées de cordelettes.

Cours

Datation : 1505 - Diamètre 0,60 m. Eglise de Cours

Inscription : "Ave Maria Gratia plena D (omi) n (u) s te cum l'an 1505."

Décoration : figures sur les anses.

Ancienne cloche de l'église de Montaguzon, transférée dans le clocher de l'église paroissiale en 1972 à la suite de la désaffectation de l'église de Montaguzon.

Fals

Datation : 1548.

Diamètre : 0,40 m ; hauteur 0,46. Eglise de Fals.

Cloche avec inscription gothique : "L'an mil VC XXVIII VOX D(omi)ni sonat".

Décoration : croix fleurdélinée décorée d'un buste de la Vierge et de l'enfant Jésus sur un croissant de lune.

Les attaches sont brisées ; cette cloche est en effet tombée du clocher il y a une centaine d'années.

Fauillet

Eglise de Fauillet. Inscription en lettres gothiques.

Frégimont

Datation : 1516. Eglise de Frégimont

Inscription caractères gothiques "Jésus Maria vos Domini sonat Christus vincit XPS regnat XPS imperat XPS ab omni malo nos defendat et fructus terra custodiat. L'an MVCXVI fust faicte pour S Martial de Baze".

Gontaud-de-Nogaret

Datation : 1780. Diamètre : 0,50 m - Hauteur : 0,67 m. Eglise de Bistauzac.
Inscription : "Parrain Mr. Pierre Descure élève de l'école royale militaire de Soraise. Maraine Elisabeth Descure américaine Mr. Delber curé de présent église l'an 1870. Pierre Lavergne. Cochoi Alexis. Delbert".
Décoration : Vierge à l'enfant, Saint Martin et deux vignettes non identifiées.

Houeillès

Datation : 1715 - Diamètre 0,50 m - Hauteur : 0,60 m - Eglise d'Houeillès
Inscription : "SANCTA QUITERRIA ORA PRO NOBIS, 1715"
Ornementation : croix ornée de fleurs de lys ; frise de fleurs. Anse abîmée. Provient de l'église de Jautan.

Lagruère

Datation : 1687 - Diamètre 0,49 m - Hauteur 0,53 m. Eglise de Lagruère.
Inscription : "Sit nomen Domini benedicum" (sic).
Décoration : Calvaire et évêque mitré, sans doute Saint Juin
Provient de l'église de Saint Juin

Lamontjoie

Datation : 1595 - Eglise de Daubèze
Inscription : "IHS Ma Je suis faite 1595 pour S. Hilaire de Daubère".
Décoration : armoiries des Roquelaure et de Montaut (d'azur à trois rocs d'échiquier d'or accompagnés d'un croissant d'argent en chef ou d'or à 3 fasces de gueule).

La Sauvetat-de-Savères

Datation : 1620. Eglise de La Sauvetat.
Inscription : "F.P. Notre Dame Delbarys. La Sauvetat de Savères 1620".

Lagnac

Datation : 1595 - Diamètre 0,54 m. Eglise de Quissac
Inscription : "C'est la cloche de Saint-Pierre de Quissac faite par noble Jeanne de Preissas, dame de Quissac et noble Charles Montezet".
Décoration : feuilles en rinceaux au-dessus d'une croix.

Monbalen

Datation : 1595 - Diamètre 0,72 m - Eglise de Monbalen
Inscription en grandes capitales romaines : "+ IHS Lan 1595 suis esté faite pour St Pierre de Gelsac".
Décoration : Christ en croix entouré de la Vierge et de Saint Jean ; Saint Jean et l'aigle ; St Pierre et les clés.
Les anses sont ornées de nervures.

Saint-Jean-de-Thurac

Datation : 1526 - Diamètre : 0,84 m - Hauteur : 0,88 m. Eglise de St-Jean-de-Thurac.
Inscription : "D (eu)s vincit + D(eu)s regnat + D(eu)s imperat ab omni malo nos defendat l'an MCCCCXXVI".
Décoration : frise d'oiseaux stylisés, Saint Jean Baptiste, Saint Michel, Vierge et l'enfant Jésus, sceau du fondeur : trèfle avec une cloche. Cette cloche appartenait à l'ancien couvent des Augustins d'Agen et a été acquise par la fabrique à la Révolution.

Sainte-Colombe-de-Villeneuve

Datation : 1525 - Diamètre : 0,80 m - Hauteur : 0,90 m

Inscription caractères gothiques : “Jesus Marie je suis faicte l’an MCXXV pour St Martin de Noaillac de Pujols”.

Décoration : Lettres de l’alphabet ; le Christ sortant du tombeau ; Saint Michel terrassant le dragon ; Vierge à l’enfant.

Sainte-Livrade

Datation : 1606. Diamètre : 0,35 m - Hauteur 0,41 m - Hospice

Inscription : Jesus Maria 1606

Sauvagnas

Datation : 1592 - Diamètre 0,43 m - Hauteur 0,60 m

Inscription : “Faipite + pour la + Tovr de Galavd + 1592” (Galaup est un manoir voisin de Roudoulous). Ancienne cloche de l’église de Roudoulous.

Sénestis

Datation : 1770. Diamètre 0,50 m

Inscription : “Hoc signum benedictum in nomine Patris et Filii et Spiritus sancti 1770 in honorem Sancti Capratii patroni hujusae paroicie d’Ayre”.

Décoration : guirlande et croix ornée d’une tête d’ange et terminée par une fleur de lys.

Sérignac-sur-Garonne

Datation : 1544 - Haut. 1,30 m - Eglise de Sérignac

Inscription : “Vox Do(mi)ni sonat l’an mil VC LIII Fd p Sirinhac”.

Décoration : Christ ressuscité, Vierge à l’enfant, Saint Michel terrassant le dragon.

Sos

Datation : 1676 - Eglise de Sos

Inscription : “Je suis faicte pour Nostre Dame de Peiriac”.

Ornementation : croix fleurdelysée et sur les branches de laquelle figurent les lettres de l’alphabet.

Tournon d’Agenais

Datation : 1648 - Diamètre 0,68 m. Beffroi

Inscription : “Je suis aux consuls et communauté de Tournon pour l’orloge”.

Décoration : Ecusson de Tournon avec la date.

Villeton

Datation : 1639 - Diamètre : 0,64 m ; hauteur : 0,71 m. Eglise de Villeton.

Inscription : “Cette cloche appartient à l’église réformée de Tonneins Faure me fabricat 1639”.

J. BURIAS

Conservateur des antiquités et objets d’art

GEOGRAPHIE HISTORIQUE DES FLECHES HELICOIDALES D'EUROPE

par Jacques CLEMENS, Université de Bordeaux III

"Beaucoup d'hommes meurent sans avoir perdu leur clocher de vue"

CHATEAUBRIAND 1768-1848

Selon Pierre Mazeret, en 1919, Sérignac-sur-Garonne n'avait "comme monument digne de remarque que l'église et son original clocher à flèche, tordu en spirale, et **unique**, peut-être, en France". G. Moullié, en 1922, au moment de la démolition de cette flèche, indiquait que la petite commune de Sérignac-sur-Garonne, à 10 km d'Agen, possédait une flèche couverte en ardoise, posée sur une tour octogone dont les arêtes, s'élevant en spirale, se réunissaient au pied d'une croix en fer forgé, située à 35 mètres au-dessus du sol. Cette disposition, sans être absolument unique en France, ne se retrouve, paraît-il que dans trois localités. Les habitants de Sérignac étaient donc fiers d'un clocher qui ne ressemblait, pour ainsi dire, à aucun autre. L. Depoutot dans une monographie sur cette commune comptait, en 1976, trois flèches hélicoïdales en France et indiquait seulement la flèche de Saint-Comed'Olt en Aveyron. Une remarquable prospection de M. Jean Caillau a permis de répertorier désormais 17 clochers hélicoïdaux en France. Celui de Saint-Sauveur (Ile d'Yeu) a été détruit en 1953. Ainsi, pour la première fois une carte de répartition des clochers hélicoïdaux de France mais aussi d'Europe a été élaborée. Les monographies de ces clochers ainsi que leur répartition apportent-elles des informations sur la datation et la signification éventuelles de la flèche hélicoïdale de Sérignac ?

I - UNE HISTOIRE MAL CONNUE

Des explications légendaires et folkloriques :

Les fées ou le diable sont souvent associés aux origines de ces rares et fantastiques clochers. A Mervans, le clocher aurait été construit en une nuit par les fées. Un certain nombre de trous, laissés à dessein par elles, n'avaient jamais pu être rebouchés. Tous les matériaux qu'on y mettait tombaient d'eux-mêmes. Les difficultés de construction des flèches hélicoïdales ou la relative fragilité du monument sont souvent rappelées dans ces récits légendaires. Toujours à Mervans, le diable s'était introduit dans l'équipe de charpentiers le dernier jour des travaux pour détruire la flèche. Le maître charpentier décide de monter la garde la nuit avec comme seule arme un seau d'eau bénite. Au moment où le diable empoigne le clocher pour le jeter à terre, il lui verse sur le dos le contenu du seau, ce qui lui provoque d'horribles brûlures. Mais le diable avait eu le temps, avant de s'enfuir, de tordre le clocher.

A Puisseaux, c'est Gargantua, monté sur son cheval qui sautait d'une colline à l'autre. La queue de sa monture alla s'enrouler autour du clocher qui vrilla. Pour d'autres légendes, les fondements ont été empruntés à l'histoire. Le clocher de la collégiale de Saint-Outrille aurait une curieuse origine. Au temps du roi Louis VII le Jeune (1120-1180) une modeste famille vivait à Saint-Outrille, les Malterre. Le père qui était bourrelier et forgeron travaillait avec son fils Phallier. Ce dernier dût partir en croisade et jura cependant de rester fidèle à sa promesse, Mathilde, qui fit le même serment. Pendant l'absence de Phallier, Mathilde eut de "folles aventures". Au retour du croisé, elle jura devant Dieu qu'elle l'avait fidèlement attendu et ce fut le mariage. Dès le début de la cérémonie du mariage éclata un violent orage. Au milieu d'une immense flamme, devant l'autel, Mathilde et les anneaux avaient

disparu, laissant Phallier seul et hagard. Les fidèles affolés sortirent de l'église. C'est alors qu'ils s'aperçurent que le clocher était tordu. On en conclut que c'était la colère de Dieu qui avait arraché et emporté l'infidèle Mathilde et bien sûr, tordu le clocher.

Sur la route de Bauge sont encastrées dans un talus deux grosses pierres où sont fixées des fers à cheval. Une inscription moderne rappelle que là fut remportée, en 1421, une victoire sur les Anglais, par le maréchal Gilbert de Lafayette. Ainsi, pour les habitants du Vieil Baugé, le clocher avait été tordu par la monture du Duc de Clarence qui fuyant la bataille en 1421 fit un bond mal calculé et heurta au passage et tordit le clocher de l'église.

Pour Sérignac Fr. L. Depoutot a rapporté aussi une légende. Lorsqu'on voulut construire le clocher de l'église, par trois fois, virent leurs efforts anéantis. Me Tiburce, le maître d'œuvre s'en fut consulter une sorcière. Elle lui dit : "tu ne pourras jamais construire ton clocher ; Messire Lucifer n'en veut pas. Ce coin du pays lui plaît ; il aime venir s'y reposer ; tes cloches l'empêchent de faire la sieste ; aussi chaque fois que le travail s'achève, il pose sur le faite une pierre — pierre d'enfer — invisible et si lourde qu'elle écrase tout l'ouvrage". C'est ainsi que fut édifiée une énorme vis en pierre avec une croix fichée en sa pointe. Le clocher, tournant lentement sur lui-même, monta en quelque sorte vissé dans le ciel. A travers toutes ces légendes plus ou moins anciennes, auxquelles personne (même les conteurs) n'attache une crédibilité, on retrouve les deux théories : celle de la déformation accidentelle et celle de la création humaine. Mais remarquons que si l'aspect extraordinaire de ce type de construction est toujours mis en exergue, la motivation artistique de sa création du moins de sa conversation n'est jamais évoquée. Ce chef-d'œuvre n'est plus aux yeux du plus grand nombre à échelle humaine.

Des situations et des sites très divers :

Pour toutes les églises qui sont indiquées sur la carte de répartition des flèches hélicoïdales d'Europe, si ce n'était pas la forme de leur clocher, quelle diversité de situation, de site, d'histoire ! Certains de ces habitats sont d'origine antique, par exemple Puisseaux, Sérignac, comme l'attesterait la toponymie : *puteolus*, le petit puits ou le domaine de *Serenus*. D'autres sont d'origine médiévale, castelnaux, bastides, etc. . . Leurs vicissitudes ont été ensuite très variées chacun de ces édifices sacrés possèdent des souvenirs et des richesses spécifiques. Saint-Come (Aveyron), église du XVI^e siècle, renferme dans un mausolée le cœur de Monseigneur de Frayssinous, précepteur du Duc de Bordeaux et ministre sous Charles X. L'abbé Monlezun, historien de la Gascogne, fut curé de Barran (Gers). C'est là qu'il rédigea son *Histoire de la Gascogne* (1846-1849). Il repose au cimetière du Barran.

Les églises aux flèches hélicoïdales sont toutes paroissiales. Les vocables de ces paroisses ou de ces églises sont très divers. Ils peuvent être attribués en général au Haut Moyen Age. Ils ont parfois subi des changements. C'est le cas à Sérignac, qui au XI^e siècle était sous le vocable de Saint-Martin. Les autres églises sont dédiées à Saint-Symphorien (Vieil-Baugé), Saint-Germain (Mouliherme), Saint-Denis (Pontigné), Saint-Etienne (Fougeré) et Saint-Martin (Fontaine-Guérin), etc. . .

Ces églises sont aussi très souvent prieurales, c'est-à-dire dépendantes d'une abbaye, ou rattachées à un prieuré. C'était le cas, du moins à l'époque moderne, de Sérignac. L'église de Notre-Dame de Puisseaux relevait de l'Ordre de Saint-Victor, fondé en 1112 par Louis VI le Gros et transféré à Paris l'année suivante. Cette église est restée prieuré jusqu'en 1545. A Saint-Outrille-les-Granchay, c'est un chapitre qui est attesté dès le début du XI^e siècle. Il dépendait de celui de Saint-Outrille du château établi dans un des faubourgs de Bourges. Cette dépendance monastique est peut-être un des éléments d'explication de la construction de flèches complexes dans leur forme, tout en utilisant des matériaux relativement communs.

SERIGNAC-SUR-GARONNE, UNE DES PLUS PETITES COMMUNES
AUX FLECHES HELICOIDALES EN 1900

	<i>Superficie</i>	<i>Habitants</i>	<i>Revenus de la commune</i>
1 - Barran (Gers)	5 716	1 510	
2 - Bures-en Bray (Seine-Maritime)	1 099	407	
3 - Ceyzeriat (Ain)	937	984	6 024 F
4 - Fontaine-Guérin (Maine-et-Loire)	1 127	2 253	
5 - Fougere (Maine-et-Loire)	2 418	1 326	
6 - Mervans (Saône-et-Loire)	2 879	1 961	9 164 F
7 - Meslay-du-Maine (Mayenne)	2 418	1 819	10 460 F
8 - Mouliherne (Maine-et-Loire)	4 058	1 777	
9 - Pontigné (Maine-et-Loire)	2 417	537	
10 - Puisseaux (Loiret)	2 030	2 057	38 970 F
11 - Rochechouart (Haute-Vienne)	5 387	4 510	31 002 F
12 - Saint-Come-d'Olt (Aveyron)	2 991	1 810	12 356 F
13 - Saint-Outrille (Cher)	1 248	462	
14 - Saint-Sauveur-du-Bourg (Vendée)	2 247	481	
15 - Sérignac-sur-Garonne (Lot-et-Garonne)	892	720	
16 - Vieil-Bauge (Maine-et-Loire)	2 862	1 416	11 693 F
17 - Niedermorschwihr	335	620	

D'après le Dictionnaire géographique et administratif de la France, publié sous la direction de Paul Joanne, Paris, 1890-1905 (sauf Niedermorschwihr : source communale).

Ces églises sont toutes au centre d'un village qui ont été parfois des petits bourgs au Moyen âge, avec fortification, foire et halle, privilèges et coutumes, mais qui sont devenus au cours des siècles, à part quelques exceptions, de petits villages. En 1900 il s'agit uniquement de communes rurales, à superficie, à population et à revenus fort modestes. Ainsi s'expliquent peut-être l'absence de monographies érudites et la pénurie de sources écrites. Or la plus petite commune à flèche hélicoïdale de France n'est pas Sérignac.

Avec l'exode rural, la déchristianisation et surtout les transformations économiques du monde agricole, ces flèches hélicoïdales ont bénéficié, de plus en plus difficilement, d'un entretien suivi et des réparations les plus urgentes. Réparation et entretien sont particulièrement coûteux dans ce genre d'architecture qui exige un savoir-faire particulier. En ce qui concerne une récente restauration de la flèche de Saint-Outrille, le journal *La Nouvelle*

République du 22 août 1979 publiait un article qui concluait ainsi : “c’est que pour entretenir et conserver un tel monument, cela coûte très cher à la collectivité. Pour cette collégiale c’est en 1966 que débuta la première tranche de travaux qui dura deux ans. Le clocher fut entièrement refait et pour conserver son caractère d’origine, les ouvriers durent enlever la charpente morceau par morceau afin de la replacer dans la même position. “Le coût élevé de ces constructions est attesté déjà aux XVII^e et XVIII^e siècle. En juillet 1783, selon la communauté de Mervans, la flèche du clocher qui est très élevée (50 m) exige tous les 5 ou 6 ans pour 7 à 800 livres de dépense. Or, elle a toujours été entretenue par les habitants” (Arch. dép. Saône-et-Loire, C 279, n° 12). C’est ainsi que la reconstruction de la flèche de Sérignac en 1988 a été rendue possible par une immense solidarité autour de la volonté d’un village et par un savoir-faire compagnonnique associé à des matériaux et des techniques les plus modernes. Sérignac, la plus petite commune aux flèches hélicoïdales de France, est devenue un modèle et un encouragement pour toutes les autres communes.

Pauvreté des sources historiques

A notre connaissance, il n’existe aucune étude sur l’ensemble des flèches hélicoïdales de France. Pour la Belgique, une note de synthèse a été proposée par Albert Puters et Jean Englebert en 1957. Certes, ces curieux monuments sont parfois signalés dans les guides touristiques. A. Joanne a mentionné la “flèche en spirale” du XVI^e siècle de Sérignac, et cela donc au début du siècle ; mais il n’indique pas cette particularité architecturale pour celle de Mervans, Bures, etc. . . Il faut constater que la diversité de la terminologie n’a pas permis, peut-être, de regrouper ces monuments peu nombreux et très dispersés : clocher, flèche ou beffroi, tors, tordu, en spirale, déformé, etc. . .

En 1957, Albert Puters et Jean Englebert ont proposé l’expression de “flèches irrégulières”. Ils préféraient introduire dans le titre le terme “irrégulière” pour caractériser la forme de la flèche, plutôt que “déformation” et dire “contribution à l’étude des flèches irrégulières”. De la sorte, ils réservaient la possibilité d’une irrégularité voulue. Le mot déformation, dont le sens d’après le dictionnaire, est “l’altération de la forme normale” implique donc plutôt le résultat d’une altération, un changement de forme dans le sens d’une forme régulière qui devient irrégulière : forme qui se déforme. Mais ces auteurs étudiaient avec minutie toutes les flèches irrégulières : les déviées, les déversées ou les penchées.

Ces auteurs ont aussi signalé les flèches complexes, à partie torse. C’était jadis le cas à Lierneux (Belgique), l’église a été démolie lors de la Seconde Guerre Mondiale. S’y succédaient, de bas en haut, une partie torse et une partie piriforme, régulière. C’est le cas aussi à l’église de Polleur où un tronçon torse est surmonté d’une terminaison pyramidale régulière. L’église de Saint-Sauveur, de l’île d’Yeu, avant l’incendie du 2 novembre 1953, était, semble-t-il, une flèche complexe avec un premier élément tors. Ces formes complexes s’apparentent au style baroque. Ce style s’est illustré en particulier par la flèche en spirale de Saint-Ivo, à Rome, œuvre de l’architecte baroque Francesco Bonomini (1642-1660).

En ce qui concerne le titre de notre contribution, nous avons choisi l’expression de “flèches hélicoïdales”. J.P. Néraudeau, dans son *Dictionnaire d’histoire de l’art* (Paris, 1985) donne cette définition : la flèche est la couverture d’un clocher ou d’un pinacle. Les flèches gothiques sont en charpente recouverte de plomb (auquel cas elles sont à proprement parler des toits) ou en pierre (auquel cas ce sont des voûtes). Elles sont polygonales, coniques, rhomboïdes ou hélicoïdales. La plus courante est la forme octogonale.

Or, les informations aimablement communiquées par les Maires ou leurs adjoints, les secrétaires de Mairie ou tout simplement les érudits locaux et “amoureux de leur petite

patrie" n'apportent, excepté de nombreuses hypothèses, que peu d'éléments. Les rares historiens qui ont examiné les flèches hélicoïdales ont difficilement échappé à la tentation comme pour beaucoup d'autres monuments "marginiaux", par exemple troglodytiques, à empilage de poutres, etc. . . de les qualifier d'aberrants ou d'anhistoriques. Nous pensons que c'est une démarche peu scientifique ; on sous-estime leur apport particulièrement significatif pour les relations entre l'histoire de l'habitat et celle des mentalités. Nous avons essayé d'illustrer cette nouvelle démarche dans nos approches de l'histoire de l'habitat troglodytique, des maisons d'empilage, de la "cure libre" en 1913 à Arcachon, etc. . .

Aucun document antérieur au XIXe siècle n'évoque, à notre connaissance, les conditions d'édification des flèches hélicoïdales. Lorsque l'histoire de ces curieux monuments peut être saisie, c'est toujours au cours d'avatars ou de plus ou moins importantes réparations. La modestie des villages n'est pas le seul argument à cette pénurie d'informations écrites. Sans aucun doute, c'est aussi une présomption de datation relativement ancienne. En effet, les seules informations très souvent recueillies avec beaucoup de sagacité par les érudits locaux concernent leurs réparations. A Saint-Come d'Olt le clocher a été restauré, ayant été frappé à plusieurs reprises par la foudre, en 1627.

Les datations proposées reposent en général sur des déductions. Si les flèches sont constamment réparées à partir du XVIIe siècle, il semble logique qu'elles aient été construites avant, et dans le même "style", sinon les rares devis estimatifs conservés auraient précisé les modifications souhaitées (voir document I). De plus, les connaissances générales des modes et des innovations architecturales ainsi que de la situation militaire et religieuse du royaume de France incitent à dater la plupart de ces monuments de la fin du Moyen âge. D'après Jules Guillemain l'église de Mervans date de la fin du XIVe siècle. Cette voûte porte un beffroi surmonté d'une "flèche en pyramide octogone spiralée". Cette "originalité" daterait donc du XVIe ou du XVIIe siècle.

Les historiens de Saint-Come-d'Olt, Marcel Camus et Emile Cabanettes présentent ainsi leur église : "église du XVIe siècle, du plus pur gothique, coiffée du curieux clocher flammé". L'église a été construite de 1524 à 1532 par extension de l'ancienne chapelle seigneuriale. En 1627, une partie de la charpente fut détruite. Le 15 décembre, Me Gabriel de Richard, prieur de Saint-Come, passa un contrat traité avec Urbain Galibert, maître charpentier du lieu, pour la restauration du clocher et d'une partie de la toiture de l'église moyennant la somme de 92 livres. Dans le contrat, il était précisé que le charpentier devait "poser les matériaux et les accommoder dans l'état qu'ils se trouvaient avant la ruine".

L'église de Barran (Gers) aurait été reconstruite après le passage de Mongoméry en 1569. Selon l'Abbé Angot, un des historiens de la Mayenne, "le clocher de Meslay-du-Maine avait été élevé au mois de novembre 1629. A la suite d'un coup de vent, il dut être relevé le 12 septembre 1630". A Mouliherme, la construction de la flèche pourrait dater de la fin du XVIIe siècle. Un ancien registre paroissial de 1853 signale que sur le plomb sous la boule de cuivre, au sommet de la charpente, était inscrite la date de 1694. Mais les couvreurs en juin 1967, n'ont pas vu cette inscription. Un graffiti au passage de la tour à la nef de l'église de Mouliherme a été lu "1691, la nef a esté", ainsi que la date de 1693, encadrant des initiales, L B, au-dessous du poinçon. Mais dans ces derniers cas, s'agit-il de construction ou de reconstruction ? Les documents ne sont pas assez explicites pour pouvoir trancher. Notre impression d'ensemble reste cependant que la construction de la plupart des flèches hélicoïdales est antérieure au XVIIe siècle. La résistance de ces monuments jusqu'à nos jours est parfois spectaculaire. L'église de Mervans s'effondra en 1903, la tour du clocher surmontée de la flèche hélicoïdale est restée intacte. Son inclinaison était cependant de près de 0,80 m dans la direction du Sud-Est.

C'est surtout au XIXe siècle, siècle de la "grande pitié des églises de France" (Maurice Barrès, 1914) que ces monuments qui avaient été entretenus, sous l'Ancien Régime, avec persévérance et amour, connaissent une profonde déchéance. Le 25 mai 1893, voici l'état de la flèche de Mervans, avant sa restauration, "l'état d'abandon regrettable dans lequel sont laissés tous nos édifices publics des campagnes, les rares et maladroites réparations dont nous constatons les traces ici sont . . . la pourriture de quelques pièces de bois, la flexion de quelques autres, de très nombreuses disjonctions et des filtrations de partout. Nous arrivons à un moment où la flèche de Mervans est en péril certain si toutes les réparations qu'elle exige ne sont pas faites à bref délai. . . (voir document II).

II - UNE CREATION HUMAINE OU FANTAISIE DES ELEMENTS ?

"Ces charpentes fort élevées périssent toujours par suite d'un mouvement de torsion qui se produit de proche en proche de la base au faite"

VIOUET-LE-DUC, 1861

C'est Viollet-le-Duc qui a consacré la thèse de la déformation "naturelle" des flèches. Selon l'éminent archéologue du XIXe siècle : "il faut savoir que ces charpentes fort élevées périssent toujours par la suite d'un mouvement de torsion qui se produit de proche en proche de la base au faite. En effet, les bois ne peuvent rentrer en eux-mêmes, ils ne se raccourcissent pas ; l'effort des vents, le poids finissent par fatiguer un point plus faible que les autres ; tout l'effort se produit dès lors sur ce point, et il se fait un mouvement de rotation qui brise les assemblages, courbe les bois et entraîne la ruine de la charpente. Le système adopté par la souche de la flèche de Notre-Dame de Paris a pour résultat de faire que, non seulement la torsion de la base est rendue impossible par le croisement des contrefiches, mais encore que chaque angle de l'octogone reporte sa charge sur deux et même trois piles". Le *Nouveau Larousse illustré* (fin XIXe siècle) reprend la phrase de Viollet-le-Duc : "les flèches périssent par suite d'un mouvement de torsion qui se produit de proche en proche de la base au faite".

Cette théorie a été reprise en 1930 par Marcel Aubert, dans sa monographie consacrée à l'église de Notre-Dame de Puisieux. Sur la croisée de cette église se dresse un clocher octogone surmonté d'une flèche de bois, qui présente cette disposition curieuse d'être tordue d'un huitième de tour. D'après ce grand historien de l'art, le "mécanisme de cette torsion est due à l'impévoyance du charpentier du XIIIe siècle. Le poinçon s'est gercé et a gauchi ; il s'est tordu à partir de la deuxième enrayure et a entraîné dans sa torsion les enrayures fixées sur lui et que ne raidissaient, dans le plan des chevrons, ni écharpe, ni croix de Saint-André ; les arbalétriers des deux fermes, de faible section carrée, et non rectangulaire, se sont trouvés insuffisants pour arrêter le mouvement, les arbalétriers ont suivi le mouvement, tandis que les enrayures sortaient de leur plan horizontal. La flèche s'est "enroulée". Les désordres qui se sont produits ont été réparés ensuite et sont encore visibles dans toute la charpente. A un mètre au-dessous de la première enrayure, une enrayure supplémentaire attachait la flèche à la tour, et les jours de grand vent, la maçonnerie s'en trouve ébranlée. La charpente du chœur présente le même manque de contreventement : les chevrons portant ferme ne sont membrés entre eux ni par une poutre faîtière, ni par une poutre sous faîtière, aussi sont-ils tous déversés vers le pignon du chevet". Marcel Aubert résume ainsi le processus de la déformation de la flèche de Puisieux : "la torsion de l'ensemble proviendrait uniquement d'un mouvement de vrillage du poinçon. La torsion de cette pièce maîtresse entraîna les éléments secondaires et conduisit, par des déformations échelonnées sur plusieurs siècles et par de nombreux remaniements successifs de la couverture, à la forme étrange du clocher actuel". Cette flèche hélicoïdale serait donc née d'un "gauchissement" du poinçon, la pièce de bois verticale qui "sert d'axe". Cette explication nous paraît

encore sommaire, car il est extraordinaire que la torsion de la flèche soit exactement d'un tiers de tour.

En 1957, Albert Puters et Jean Englebert, après l'examen de nombreuses flèches de Belgique semblent, mais avec des réserves, être partisans de la "déformation naturelle". Pour eux "les irrégularités des flèches, qu'il s'agisse d'inclinaison, de torsion ou de la combinaison des deux, sont généralement le résultat de "déformation" dues à des tassements provenant de la dessiccation des bois, et, partant, du jeu que prennent les assemblages, déformations accentuées par le dérochement des maçonneries de la façade ouest des tours, qui le plus souvent se dégradent sous l'action des intempéries". La seule flèche dont l'ossature montre une volonté déterminée de faire systématiquement œuvre irrégulière, c'est la flèche de Polleur (Belgique). Mais, ils ont l'honnêteté de reconnaître qu'il faudrait une analyse complète, un mesurage précis des pièces de bois pour pouvoir affirmer que toute flèche a été construite inclinée dans une direction déterminée parce que, de ce côté, les arbalétriers ou les jambes de force ont une longueur plus courte. Or, les charpentes de ces flèches sont presque toujours en mauvais état et certains de leurs arbalétriers précisément ceux qui correspondraient aux arêtes ouest ou sud-ouest sont brisés".

La flèche hélicoïdale : une création humaine

Une autre explication plus logique, mais qui nous paraît assez fragile, celle qui est rappelée par le Maire de Niedermorschwihr dans sa lettre du 2 décembre 1987. Le clocher de sa ville aurait été "construit au XIIe siècle et avait fait à l'origine, office de beffroi. Il aurait été construit de cette façon à cause de l'effet des vents qui sont tourbillonnant dans notre vallée". Or, Albert Puters et Jean Englebert avaient constaté que les flèches sont inclinées vers l'ouest, or les vents dominants sont d'ouest ou du sud-ouest. Ils en avaient déduit "qu'une règle aurait présidé à la déviation des flèches vers l'ouest pour prévenir l'effet de renversement dû au vent. Une seconde hypothèse avait été avancée : "en cas d'incendie de la flèche, les débris embrasés tombaient par suite de l'inclinaison, vers l'ouest, du côté opposé à la nef, on évitait de la sorte l'extension de l'incendie à tout l'édifice". Mais ces historiens, ont été contraints de ne pas se rallier à ces thèses en raison des constatations qu'ils avaient effectuées sur la charpente des flèches belges. Ils avaient constaté, comme on l'a rapporté précédemment, des défauts de la charpente ainsi que des dégradations et des réparations aux maçonneries. Mais, le fait que la déviation des flèches se fasse toujours dans le même sens reste déroutant. Dans le même ordre d'argument, mais contradictoire en ce qui concerne les flèches uniquement hélicoïdales, sur les cinq clochers vrillés du Baugeais, quatre "tournent" dans le même sens, de la gauche vers la droite, et un dans le sens inverse ; de la droite vers la gauche (Fontaine-Guérin).

De plus, la majorité des érudits locaux qui ont examiné avec passion leur monument rejette la théorie de la "déformation naturelle". A Saint-Come-d'Olt "on ne saurait supposer qu'un vrillage du poinçon ait entraîné un tel déplacement simultané de toute la couverture". Le 8 juin 1929, le poinçon de ce clocher fut déchiqueté par la foudre, l'architecte départemental, M. Boyer constata à l'occasion que la "déviation et la forme en spirale de cette remarquable charpente ne sont pas dues à l'action du temps ni des éléments ou à ce que l'on appelle le "travail" du bois, mais que c'est bien la réalisation d'une idée fort originale d'un entrepreneur intelligent".

Plus récemment les Compagnons de Saint-Sylvain d'Anjou, qui ont restauré en 1971 le "clocher torse" de Barran (Gers) faisaient le constat suivant. La flèche hélicoïdale de Barran a été réalisée torse à l'origine. Sans doute peu de temps après sa construction, cette flèche s'est déformée dans le sens du torse jusqu'au point de provoquer une cassure un peu au-dessus de la moitié de sa hauteur. Cette cassure, qui est le résultat du travail de l'ensemble de la

flèche, lui a donné une forme telle que le sommet du poinçon se trouve en faux-aplomb de près d'un mètre par rapport à la base. Si nous pouvons dire que la cassure est le résultat du travail de l'ensemble de la flèche, c'est que la conception même du torse favorisait un mouvement tournant du poinçon sur lequel se trouvaient concentré tous les efforts de torsion. La majorité des flèches conçues de cette façon en France ont en commun cette déformation et cette cassure plus ou moins accentuées". Ainsi, la forme torse est voulue dès l'origine de la construction ; mais cette disposition, lorsque les techniques ne sont pas parfaitement maîtrisées, entraîne une plus grande fragilité. L'origine humaine de ces monuments trouverait sans aucun doute d'autres arguments, ainsi un plus grand nombre de clochers à pans octogonaux sont bien restés en place. Mais surtout la carte de répartition de ce premier inventaire des flèches hélicoïdales sur une grande partie de l'Europe confirme que l'invention humaine et son défi à la matière sont seuls à l'origine de ces curieux monuments. Mais, cette ingéniosité a été, sans doute, au service de modestes budgets de paroisses ou de prieurés ruraux. Alors qu'en milieu urbain, il était plus facile de trouver les ressources pour dresser des flèches de pierre. C'est aussi en milieu urbain que la bourgeoisie dominait. Cette dernière n'était pas sans doute favorable à des constructions qui pouvaient lui paraître hasardeuse. Elle préférait faire appel à des architectes certes initiés aux modes nouvelles mais beaucoup plus conformistes que les "bâisseurs" des flèches hélicoïdales. Mais qui étaient ces bâisseurs ? Des compagnons ? des charpentiers de marine ? De toutes façons des maîtres en charpenterie.

La tradition des "colonnes salomoniques" ?

A Nantes, se dresse sur la façade de la Maison des Compagnons du Devoir, 48 quai Malakoff, un chef-d'œuvre de forme identique aux flèches hélicoïdales de nos églises. Mais, ce chef-d'œuvre est récent. Comment cependant ne pas assimiler la flèche hélicoïdale à un chef-d'œuvre en grandeur nature ? L'épure d'un projet de flèche hélicoïdale en pierre dressée pour une hypothétique reconstruction du clocher de Sérignac, par le compagnon André Drapé, "la tranquillité de Sérignac" vers 1909 est un fait encore troublant.

L'édification des flèches hélicoïdales exigeait non seulement des techniques très élaborées mais aussi une connaissance du trait. La plupart des clochers hélicoïdaux se dressent au bord de rivière ou à proximité de fleuve, comme c'est le cas de Sérignac. Les charpentiers de marine ont pu donc apporter un savoir faire. Mais la confiance du "client" seigneur laïc ou ecclésiastique reposait sans doute sur une explication du projet, rendu crédible en raison de la qualification du maître d'œuvre ou de la force de conviction de l'entrepreneur. L'édification d'une telle flèche coûtait indiscutablement très cher. L'échec d'une construction pouvait entraîner des interprétations irrationnelles chez des populations rurales. A Fougeré, l'église recèle plusieurs graffitis de bateaux, graffitis que l'on peut dater du XVI^e siècle. Qui pouvait donc avoir la science du trait et être mû par un idéal qui le poussait à ce défi ?

Dès l'Antiquité, durant tout l'Empire l'"ordre hélicoïdal" bénéficia d'une grande faveur. La colonne torse et le décor en hélice ont tenu dans l'art antique une grande place. Les mosaïques murales de l'église Saint-Georges à Salonique, qui date du IV^e siècle, représentent des édifices agrémentés d'un grand nombre de colonnes torsées. De très anciens voyageurs comme Pierre Gilles et Bondelmonte avaient pu voir à Constantinople de nombreuses colonnes qu'ils disent tortiles, depuis disparues.

Or la légende fait venir du temple de Salomon à Jérusalem celles qu'on peut observer au Vatican, à Saint-Pierre et Trinité des Monts et à l'église Saint-Charles de Naples. Ces supports peu résistants parce que désaxés, ne sauraient supporter un poids considérable ; on les réservait pour une petite tribune (une cantoria) ou un baldaquin. Quand ce n'était pas pour un cierge. On y voit alterner deux sortes de zones ; les unes sont simplement cannelées

en hélice, les autres chargées de pampres et de feuillages, où s'ébattent des putti. La plupart sont probablement du XIII^e siècle. Mais il n'est pas impossible qu'ils réalisent une imitation de modèles constantiniens. Ainsi ces colonnes torsées dont le fût est contourné en spirale sont appelées colonnes salomoniques, parce que les colonnes torsées conservées dans la Basilique vaticane passaient pour provenir du temple de Salomon. Le Bernin s'en est inspiré pour le baldaquin du maître-autel de Saint-Pierre de Rome. Or pour les compagnons quelle importance avait et a toujours le temple de Salomon, dans leur idéal. Ne serait-ce pas un argument supplémentaire à voir dans les "bâtitseurs" de ces flèches, nos Compagnons ?

III - LA FLECHE HELICOIDALE DE SERIGNAC (XVII^e - XVIII^e siècle)

L'église de Sérignac-sur-Garonne présente des éléments architecturaux assez originaux. En particulier, son petit appareil a impressionné les archéologues agenais, l'abbé Barrère et Georges Tholin. Mais l'originalité de la forme de son clocher n'a été que très rarement mentionnée. Le curé de Sérignac dans une lettre datée du 18 octobre 1810 présentait ainsi ce monument à l'évêque d'Agen : "la flèche en ardoise est une fort belle pièce qui est dans un état pitoyable". En 1876, lors du procès-verbal de la visite pastorale est décrit "une flèche octogone en spirale et couverte en ardoises" qui repose sur une tour carrée en petit appareil romain" (sic). La tour à 19 mètres de haut et la flèche 17 mètres, ce qui faisait un total de 36 mètres. En 1884, dans la réponse à un questionnaire concernant la paroisse, la "flèche en spirale, couverte en ardoises" n'a pas été oubliée. A la fin du XIX^e siècle toujours dans le dossier des archives de l'évêché d'Agen, est mentionné le "dôme de l'église de Sérignac surmonté d'une flèche, à arêtes courbes, recouverte en ardoise".

L'histoire de cette flèche hélicoïdale, démolie en 1922, a été complètement ignorée. Il est vrai qu'une minutieuse prospection dans les archives départementales et municipales, avec toute la bienveillante aide de M. Jean Burias, directeur des Services des Archives Départementales et de M. Duffiet maire de Sérignac-sur-Garonne, n'a apporté des informations qu'à partir du début du XVII^e siècle. Ainsi le 2 mars 1664, la jurade de Sérignac précisait dans une de ses délibérations, "la communauté n'a que peu de pièces pour la justification de son dénombrement parce que lors de l'armée du Roi qui était campée au présent lieu en l'année 1652, qui séjourna au présent lieu pendant quinze jours et était perverse et malicieuse qu'elle ne sut pas se contenter de piller et saccager tout ce qu'elle trouvait mais, a mis à feu tous les papiers de l'office de notaire de feu maître Antoine Salinères. . . "On peut cependant confirmer la datation de G. Tholin, car dès le XVII^e siècle, la jurade s'est préoccupée de réparer le clocher. G. Tholin datait en effet dans ses *Etudes*. . . (p. 102) l'élévation de cette "flèche dont les arbalétriers sont tordus en spirale" du XVI^e siècle. Cette hypothèse de datation qui reposait sur une "sensibilité" aux apparences architecturales, à une comparaison avec des formes similaires mais datées et avec la datation des autres éléments de l'édifice est donc confirmée par l'examen des sources écrites des XVII^e et XVIII^e siècles.

Entretien constant du beffroi :

Les plus anciennes cloches de Sérignac portent les dates de 1544 et de 1553. C'est le témoignage écrit le plus ancien concernant l'histoire du clocher. A partir du XVII^e siècle les documents attestent avec quel soin jaloux la communauté et la jurade veillaient à l'entretien du beffroi.

La documentation la plus ancienne conservée mentionne l'entretien constant des cloches et de l'horloge, ce qui rappelle que le clocher avait aussi un rôle fondamental dans la vie de la paroisse. Il rythmait depuis des siècles la vie quotidienne et marquait les grands moments de la vie de la communauté, en particulier l'élection et la prestation de serment des

nouveaux consuls. Les comptes des consuls collecteurs de la taille qui comprenait le montant des frais municipaux mentionnent pour 1730 une dépense de 16 livres pour les appointements du secrétaire de la communauté et 24 livres pour ceux du mande ou valet de ville, mais aussi sonneur des cloches. Le 16 novembre 1776, douze sols ont été payé à “quatre hommes pour mettre les cloches à la volée lors de la prestation du serment des consuls”. etc... Les jurades étaient, selon la coutume, convoquées au son de la cloche.

1637 :

Il a fallu faire des jougs aux deux grandes cloches et y faire des poinçons neufs à quoi ont été employés 17 livres 1 sol et demi, 15 livres 9 sols 6 deniers pour les mettre en œuvre du maréchal ; 10 livres à Me Montergy, serrurier d’Agen ; 15 livres au menuisier.

3 mai 1683 :

La majorité de la jurade a estimé qu’il est nécessaire d’assurer les coulondrages et la charpente qui soutient les cloches ; même les bandes de la grande cloche, etc. . .

11 mai 1688 :

Il faut réparer les grandes cloches ; l’une a la grande bande double coupée et l’autre un crampon rompu ne pouvait sonner qu’avec danger, ce qui est nécessaire doit être réparé.

27 décembre 1694 :

Les consuls “ont fait accommoder le joug de la grande cloche ensemble les bandes qui sont attachées audit joug et pour toutes les susdites réparations, les consuls ont conservé avec deux maîtres qui sont restés pendant cinq jours ; le maréchal qui a réparé les bandes et pièces nécessaires pour les attacher ; somme prévue 8 livres 10 sols, laquelle somme lesdits maîtres demandent leur être payée.

15 février 1696 :

La grande cloche du présent lieu est hors d’état à pouvoir sonner, à moins qu’il ne soit fait une grosse bande et placer les crampons pour la tenir au joug.

20 avril 1707 :

Les cloches de l’église paroissiale étaient en très mauvais état, sans qu’on puisse les sonner à branle ni autrement, lorsqu’il arrive quelque coup de temps, ni pour le service de l’office ; le consul a fait accommoder le joug de la grande cloche ; et pour le bois dudit joug, accommodage des bandes, clous, aux charpentiers qui ont fait ladite réparation, pour autre joug à la seconde cloche ou accommodage, etc. . .

1719 :

Le consul fait faire des réparations aux bandes de fer qui soutiennent les grandes cloches qui sont au clocher de l’église.

1721 :

Le premier consul demande qu’il lui soit alloué 8 livres 10 sols pour la réparation de la grande cloche parce qu’il avait acheté une bande de fer et payé la main du maître.

7 décembre 1724 :

Le jour de la Toussaint, la seconde cloche et une des petites cloches tombèrent sur la voûte de l’église où elles s’y trouvaient à cette date encore. Les consuls pensaient qu’il serait important de les faire relever et les mettre en état de pouvoir sonner.

24 février 1726 :

Le pivot autrement batail de la seconde cloche est coupé.

13 mai 1726 :

Il est noté qu'il a été payé le 24 février dernier, à Pierre Orfeuille, maréchal, 5 livres pour avoir accommodé le batail de la seconde cloche.

5 septembre 1728 :

La réparation de la grosse cloche a coûté 10 livres.

24 juin 1736 :

4 livres 3 sols ont été payés pour avoir fait accommoder la grande cloche.

1er septembre 1737 :

20 sols pour avoir accommoder la cloche ou fait faire une clef pour la porte.

7 septembre 1738 :

9 livres 10 sols pour avoir fait faire une corde pour les cloches du présent lieu de Sérignac.

8 mars 1739 :

La jurade constate la nécessité indispensable des réparations qu'il a à faire pour l'intérêt public, soit pour accommoder l'horloge, que pour le beffroi des cloches. A l'égard du beffroi, il a été convenu avec Bertrand Macary, maître charpentier, habitant du lieu de Colayrac, paroisse de Saint-Cirq, juridiction d'Agen, pour accommoder ledit beffroi de la grande et petite cloche et rajouter et mettre ladite grande cloche et la mettre d'aplomb pour qu'elle puisse bien aller à la volée. Pour ce qui est de la ferrure de ladite cloche, la communauté de Sérignac a promis de lui donner un forgeron pour l'assister à ferrer et déferer et lui fournir le fer nécessaire pour ladite cloche.

7 juillet 1739 :

2 livres 8 sols ont été payés pour le fer ou pièces pour la grande cloche, plus autres 30 sols pour la dépense pour avoir donné à boire aux charpentiers qui a fait le beffroi ou à Maître Gauturon, horloger, habitant la paroisse de Saint-Hilaire.

1er septembre 1770 :

3 livres sont payées à Mathieu Laborie, maître maréchal pour le fer qu'il a fourni ou pour son travail, pour réparer la grande cloche dudit lieu qui était prête à tomber.

6 octobre 1774 :

Comme les cloches du présent lieu sont dans un désordre affreux il conviendrait que ladite somme (prévue pour un prédicateur qui n'est pas venu en raison d'une maladie) de 50 livres s'employa à les faire réparer sous le bon plaisir de Monseigneur l'Intendant.

6 mai 1781 :

9 livres sont payées pour faire accommoder le joug de la grande cloche.

Une des dernières délibérations municipales avant la Révolution, celle du 6 janvier 1788, a eu l'objet suivant : sous la présidence des consuls Pierre Salinères et Jean Moureau, en présence de Me Mirieu, prêtre et curé de la présente paroisse, ensemble Messieurs les jurats et habitants et bien tenants, la question est posée, faut-il confirmer ou réformer Joseph Lacoste dans l'état de valet de ville et de sonneur des cloches, état qu'il occupait ou d'en nommer un autre qui accepterait cette charge. Sur quoi l'assemblée a délibéré et à la pluralité des voix, elle a nommé pour valet de ville et pour sonneur des cloches de la présente communauté au lieu et place dudit Lacoste la personne de Jean Fouraignan, habitant de la présente juridiction auquel sera payé les gages accoutumés à la charge par ledit Fouraignan ici présent et ladite charge acceptant, de remplir les devoirs de son état et de porter l'honneur et le respect

à tous les membres de ladite communauté et tous les autres, à peine en cas de manquement prouvé d'être destitué sur le champ, à charge d'obéir à Monsieur le curé de la paroisse en tout ce qu'il lui commandera relativement à sa charge de sonneur de cloches et à tous les membres de la communauté pour ce qui regarde la charge de valet de ville.

Une précieuse mais fragile horloge :

Le beffroi était équipé depuis au moins le début du XVII^e siècle d'une horloge ("orologe, reloge, harologe" etc. . .) La fragilité du mécanisme explique qu'une des préoccupations de la jurade a été de rendre l'accès au clocher interdit excepté aux personnes chargées de la sonnerie des cloches ou de l'entretien de l'horloge.

24 juin 1736 :

6 sols sont payés pour avoir fait raccommoder la serrure de la porte du clocher.

22 octobre 1752 :

2 livres 5 sols sont remis à Mathieu Narp pour une porte du clocher enfin d'empêcher les enfants de venir gâter l'horloge. La complexité relative du mécanisme exigeait que la personne qui l'avait en charge soit un peu initiée. Ainsi le 24 janvier 1717, Jean Drouillet le sacristain chargé de faire sonner les cloches est décédé. Sa profession était "serrurier". La jurade désigne Saubusse "pour prendre soin désormais de faire aller l'horloge".

Cette horloge a donc exigé des soins constants et délicats. Les nombreuses mentions de réparations nous donnent quelques éclaircissements sur son mécanisme.

1637 :

8 livres pour l'entretien de l'horloge. 4 livres 16 sols ont été nécessaires pour accommoder les poids de l'horloge.

2 juin 1664 (III E 509/3) :

C'est une convention et accord notariés entre M. Jean Dargelos, consul de Sérignac et Arnaud Dugoua, maître serrurier et horloger, habitant de la ville de Montréal pour la réparation de l'horloge du clocher.

11 mai 1688 :

L'horloge ne peut plus sonner ; quelques autres petites pièces et une roue manquent. Comme il est nécessaire qu'elle aille, il faut la réparer comme aussi les grandes cloches . . . Ladite horloge et cloches seront accommodés tellement que l'on puisse sonner le plus tôt qui se pourra.

20 juin 1699 :

La réparation de l'horloge a coûté 20 livres à la communauté.

5 novembre 1719 :

7 livres 12 sols sont employés à l'achat d'une corde pour l'horloge.

24 juillet 1724 :

L'horloge qui est au présent lieu périt et ne peut servir à rien, et ça ne va pas depuis plus de deux ans, faute de réparations. Il est attribué 20 livres à Sieur Gréandre maître serrurier de la ville du Port-SainteMarie pour entretenir l'horloge ; la faire aller dans la bonne règle. La communauté fournira les cordes nécessaires.

8 mars 1739 :

Il a été convenu avec Sieur Gauthuron, maître horloger, habitant la paroisse de Saint-Hilaire de réparer l'horloge. Ledit ouvrage sera fait et remis dans le clocher à la place où ladite horloge doit être et mis un pendule pour le prix de 80 livres. La garantie est de 6 ans .

4 octobre 1739 :

Le Sieur Gauthuron, maître horloger, reçoit un acompte de 80 livres pour avoir accommoder l'horloge ; plus 7 livres 10 sols pour le cordage des poids de ladite horloge ; plus 1 livre 18 sols de fer, pris chez le Sieur Dousset pour les pièces ou bandages de l'horloge ; 1 livre 10 sols au maréchal pour sa façon ou son charbon.

10 mars 1740 :

16 livres à Arnaud Massoneau, charpentier pour la boîte qu'il a faite pour l'horloge.

2 novembre 1749 :

9 livres 14 sols pour deux cordes pour l'horloge, achetée par le consul le 23 juin 1748. 7 livres 9 sols 6 deniers ont été payés à Jean Fraiche pour les réparations qu'il a faites à l'horloge ; 6 sols pour de l'huile d'olive pour l'horloge.

3 octobre 1751 :

Il a été payé à Me Arnaud Grégoire, marchand-horloger de la ville d'Agen 2 livres pour avoir accommodé le balancier de l'horloge.

13 juin 1752 :

Les consuls s'étaient adressés à Me Arnaud Grégoire, marchand horloger de la ville d'Agen ; lequel après qu'il ait vu et examiné les réparations qu'il y avait à faire à ladite horloge, a dit ne pouvoir les faire, en raison du grand dérangement qu'il y avait à faire, par les pièces usées et celles qui manquaient et qui devaient être refaites à neuf. Il estime le prix de réfection à 48 livres 10 sols. La garantie est d'un an. Le cordage doit être aussi remplacé. La somme de 2 livres 16 sols avaient été payée à Jean Fraiche pour des réparations qu'il avait faites.

1er septembre 1770 :

6 livres sont payées à Me Contois, maître horloger pour l'entretien de l'horloge.

3 novembre 1776 :

Les consuls ont acheté des cordages pour l'horloge, qui était interdite par ce défaut, pour la somme de 6 livres 10 sols.

Comme nous l'avons déjà signalé, il fallait une certaine formation pour entretenir cette horloge et la faire fonctionner. Or le **24 mai 1789** Marie Demorte, veuve de Jean Sauvaigne, menuisier, habitante de ce lieu, présente à l'assemblée de la jurade, a accepté le droit et la charge de monter l'horloge du clocher, et ce pour le temps et l'espace de 6 ans pour 15 livres de gages annuels. Elle devait assumer pour cette fois-ci seulement toutes les réparations utiles et nécessaires et fournir l'huile nécessaire pour le temps à venir, sauf les cordes et autres réparations qui devaient être pour le temps à venir à la charge de la communauté. S'agissait-il d'un contrat de garantie pour la jurade ? En tout cas, ce sont les prémises d'une révolution sociale où la femme obtiendra la possibilité d'une activité professionnelle et technique jusqu'alors réservée aux seuls hommes ?

La réfection de la flèche à la charge des décimateurs

En 1776, lors d'un long procès avec le prieur commendataire de Layrac, coseigneur de la juridiction de Sérignac, gros décimateur de la paroisse (un quart des dîmes revenait au curé), la communauté a rappelé dans un long mémoire qui sera étudié par ailleurs que "les anciens prieurs comme gros décimateurs avaient toujours contribué avec le curé de la paroisse aux entières réparations tant du chœur que de l'entier clocher, à l'exception de la charpente où sont les cloches, et de l'horloge qui est à la charge de la communauté". Ce mémoire est important car il montre que le prieur et le curé ont dû jouer un rôle primordial, puisqu'ils étaient les "payeurs", dans la reconstruction sinon de l'édification de la flèche, donc dans le choix de la forme hélicoïdale. Mais, la communauté avait sans aucun doute un avis à donner, et en particulier, elle était très vigilante sur l'entretien du clocher. De la qualité et de la constance de l'entretien dépendait la survie de son beffroi et même de la nef. Ces deux éléments indispensables à sa vie municipale et paroissiale étaient entièrement à sa charge.

1649 :

Les consuls avaient saisi les revenus de Sérignac qui appartenaient au Prieur de Layrac pour lui faire exécuter les réparations du clocher. Le sieur Battelier, agent du prieur commendataire s'était pourvu en cassation. Et un procès en a découlé.

9 juin 1679 :

La charpente du clocher présentait plusieurs pièces de bois détachées de leurs sous-barbes, ce qui pouvait dans la suite tirer à conséquence et porter la ruine audit clocher. Bien que la réparation en doit être faite aux frais de Monseigneur le Prieur de Layrac et de Monsieur le Curé du présent lieu, néanmoins comme cette communauté reçoit de vrais biens du dit seigneur prieur, plusieurs de la jurade avaient trouvé à propos de fournir pour le dit seigneur la part qu'il est tenu ; et en conséquence, le dit Darqué, consul avait fait faire la répartition des dites pièces de bois et fait attacher les sous-barbes avec des grosses pointes de fer. Conjointement avec Monsieur le Curé qui a fourni la portion qu'il dit être tenu ; le coût en a été de 3 livres 15 sols.

1685 :

9 livres 9 sols sont payés à Bouché pour deux grandes bandes, pans et clous qui ont été fournis à Jeantot pour accommoder le clocher et pour leur peine.

1er novembre 1710 :

Le clocher de l'église menace ruine, étant découvert en plusieurs endroits et risque de tomber faute d'être réparé. Le premier consul est nommé syndic de l'église de Sérignac et en cette qualité, on lui donne pouvoir de faire le voyage à la ville de Condom voir le seigneur évêque de Condom pour lui demander de nommer un commissaire pour procéder à la visite tant de ladite église que du clocher, afin de dresser procès-verbal de l'état. Tout cela pour la réparation dudit clocher et agir contre ceux qui se trouvent obligés de contribuer à faire les réparations et d'empêcher la disparition entière dudit clocher qui est infaillible s'il n'est pas réparé.

10 août 1711 :

M. Charles Maurice Colbert de Villacerf, seigneur prieur de Layrac (1710 à 1732) et de Sérignac fait savoir au premier consul le 13 juillet dernier qu'il a écrit à M. de Léglise (son fondé de pouvoir) de compter la somme de 500 livres pour être employées pour la réparation du clocher. L'historien de Layrac, P. Dubourg a trouvé dans le répertoire de Me Boudet, à la date de 1711, une délibération de la communauté de Sérignac demandant au prieur de Layrac de payer la réparation du clocher.

10 septembre 1711 :

Le clocher qui est construit sur le chœur de ladite église de Notre-Dame, se trouve présentement tout délabré. Jean Cadiot, maître couvreur de la ville d'Agen et habitant de la paroisse Saint-Etienne fait l'offre de le réparer, de fournir pour le couvrir tout ce qui sera nécessaire, soit en ardoises, tant en pièces de bois, pour la somme de 724 livres 85 sols.

5 octobre 1711 :

La jurade a évoqué les moyens pour faire contribuer le curé de Sérignac à la répartition du clocher.

1715 :

Jean Cadiot maître recouvreur a reçu 25 livres pour le travail qu'il fit au clocher et 6 livres furent dépensées par feu Salinères, premier consul, qui effectua à cette occasion plusieurs voyages à Agen.

25 juin 1724 :

Un jurat de Sérignac est allé chercher 500 livres que les héritiers de feu Monseigneur l'Archevêque de Toulouse (Jean-Baptiste Michel Colbert de Saint-Pouange, seigneur prieur de Layrac de 1668 à 1710, évêque de Montauban et enfin archevêque de Toulouse) voulaient donner pour la réparation du clocher.

7 juillet 1739 :

31 livres 10 sols sont dépensés pour la réparation du beffroi, de la charpente des cloches. 8 livres ont été payées aux maçons pour le fondement du beffroi. 2 livres 8 sols pour la dépense des bouviers qui ont effectué les charrois des matériaux. La chaux a coûté 20 sols ; 2 livres 8 sols pour le fer ou pièces pour la grande cloche ; 30 sols pour donner à boire aux charpentiers qui ont fait le beffroi ou à Me Gauturon, horloger ; 12 sols à un habitant pour avoir permis de tirer de la pierre.

6 février 1755 :

Des réparations sont à faire à "l'aiguille du clocher". Le curé doit payer le quart des dépenses.

1758 :

Le prieur de Layrac avait entretenu dans son entier le clocher (voir document n° 1)

1768 :

La communauté est obligée de faire un procès pour le paiement des réparations du clocher au prieur de Layrac. Il s'agit de l'abbé Jean-Marie Dorlan de Polignac.

1er janvier 1776 :

La communauté veut engager le seigneur prieur de Layrac et de la juridiction de Sérignac à faire les réparations utiles au chœur et au clocher, ce qui doit être à sa charge.

3 novembre 1776 :

La jurade tente de contraindre le seigneur prieur à faire les réparations du clocher.

18 décembre 1782 :

Plusieurs pierres du clocher de cette paroisse s'étaient détachées et étaient tombées sur le couvert de l'église qui est adossé au clocher. Elles avaient brisé deux fermes et une partie des tuiles du couvert, avec trois chevrons, de manière que les pluies inondaient l'enceinte de l'église sans pouvoir y célébrer les offices divins. Les consuls ayant fait examiner lesdites brèches par Jean Aunau, charpentier, il a reconnu qu'il est important de placer deux fils de 5 cannes et demi (9,90m) et trois chevrons pour étayer le couvert. Ensemble six cents tuiles et dix sept latefeuilles. L'achat de tout y compris les façons du maître, deux pipes de chaux en son milieu, clous, revient à 63 livres.

Mais jusqu'à la Révolution, ce fut un litige avec l'abbé de Polignac, prieur de Layrac, en raison du paiement des réparations. Selon l'abbé P. Dubourg, la période de l'abbé Polignac dernier prieur du monastère de Layrac (1765-1791) fut une série de procès interminables. Le besoin d'argent fut le tourment de sa vie. Il aimait le faste et le luxe, sans avoir les moyens de pouvoir se satisfaire, et alors on ne voit recourir à tous les expédients, soulever toutes les questions, brouiller toutes les affaires, dans l'espoir d'augmenter ses revenus. Le désir de faire une situation honorable à sa famille et la sotte vanité de construire, à Condom, un palais somptueux, qui lui coûta, de son propre aveu, 300 000 livres, lui firent une vie agitée, turbulente et dispendieuse, au point qu'il manqua souvent à ses obligations les plus sacrées.

La flèche hélicoïdale de Sérignac a abordé la tourmente révolutionnaire dans un état, semble-t-il, fort médiocre. L'attachement de la communauté à son patrimoine le plus sacré allait-il faiblir ? C'est G. Moullié qui donne la réponse en 1922. "Les habitants de Sérignac étaient donc fiers d'un clocher qui ne ressemblait, pour ainsi dire, à aucun autre. Aussi, lorsque la municipalité, croyant à tort ou à raison à un dommage imminent en a prescrit la démolition, peu de temps avant la Noël de 1921, les habitants ont éprouvé une grande déception. Si l'on avait dû reconstruire ce clocher tel qu'il était depuis plusieurs siècles, on se serait consolé. Mais les difficultés d'établir une charpente en spirale aurait élevé la dépense à une somme supérieure aux ressources du budget communal et surtout aux prévisions de ce dernier. La municipalité a dû, par conséquent ; remplacer la flèche par une toiture vulgaire indispensable pour protéger les cloches. Or la population ne veut pas renoncer à un clocher qui le distinguait si bien des localités voisines et elle préfère conserver l'espoir de le refaire à l'aide de dons qu'elle sollicitera à loisir, mais qu'elle attendra peut-être longtemps". Il a fallu attendre jusqu'en 1988 !

Ce qui étonne ainsi le plus l'historien de l'occupation du sol et du peuplement, c'est cette tenace volonté d'une communauté rurale à conserver et à entretenir un monument. N'est-ce pas dans certains traits de la société et de l'économie de Sérignac sous l'Ancien Régime, que nous trouverons des éléments de réponse. Cet aspect sera présenté dans une autre étude. En définitive, il s'agit pour nous et sans doute pour beaucoup de nos lecteurs d'une véritable révélation d'un aspect architectural complètement ignoré ou sous-estimé et cependant combien spectaculaire et significatif. Ce n'est pas la seule découverte récente. Depuis quelques années, à la suite des recherches pionnières en Grande-Bretagne et en Europe du Nord, un autre patrimoine d'architecture vernaculaire est en cours de découverte en France. Il s'agit des charpentes "à courbes perchées", les *raised crucks* d'Angleterre. C'est-à-dire des granges-étables couvertes en chaume avec des arbalétriers courbes. La ferme ne repose jamais sur une pièce d'assemblage, mais dans le sol, sur un dé ou dans la maçonnerie. 2 165 bâtiments de ce type ont été repérés en Angleterre et 130 en France dont un en Pégord (un séchoir à tabac à Grosléjac, dans le canton de Domme).

C'est aussi une redécouverte de la forme hélicoïdale dans les récents projets de gratte-ciel. Dans le projet des architectes de Roger Ferri et de Welton Becket, "la nature fait partie intégrante de l'architecture, grâce à deux gigantesques atriums remplis d'arbres, arbustes et plantes vertes aux multiples variétés. Disposés sur deux façades opposées du bâtiment, ils sont accessibles à chaque niveau par des portes vitrées coulissantes, s'ouvrant sur ces jardins extérieurs. Hautes de trois étages et décalées d'un niveau dans le sens inverse des aiguilles d'une montre, ces terrasses plantées forment une spirale de verdure qui s'enroule autour du bâtiment, de sa base à son sommet, pour se terminer en une sorte de salle hypostyle, aux colonnes formées elles aussi de plantes". C'est une nouvelle conception du gratte-ciel : recréer des liens entre milieu urbain et nature (1985).

Ainsi, la flèche hélicoïdale de Sérignac a une place certes à la dimension du village et de son histoire, mais aussi toute sa place dans l'architecture en spirale du passé et de l'avenir à l'échelle du monde. Elle est l'expression de cette grande famille de bâtisseurs qui ont voulu et qui continuent de vouloir dominer la matière pour un idéal.

Devis des réparations nécessaires à faire à la flèche de l'église paroissiale de Sérignac
(25 novembre 1758)

Devis des réparations du clocher de Sérignac avec la police au bas passée entre Esprit Barthélémy, religieux bénédictin, prieur de Layrac, agissant pour Dom Benoit Catteral, religieux de Saint-Benoit, prieur titulaire du prieuré de Layrac (de 1755 à 1765), gros décimateur de la paroisse de Sérignac et Sieur Raymond Gassou, héritier de feu Maître Gassou, curé de ladite paroisse et encore Bernard Couéque, charpentier, entrepreneur des réparations.

Article Premier.-

Ladite flèche se trouvant dégradée dans sa charpente à cause des lies de fer et magiquots du côté du Septentrion, il y faut un magiquot de quatre pieds de longueur (1,30 m) et six pouces (0,18 m) d'équarrissage en bois de chêne, et ledit magiquot sera posé solidement avec un crampon de fer dans le dedans de la flèche, bien attaché au magiquot.

Et faire un trou à une pierre que l'entrepreneur trouvera solide, lequel trou sera assez profond, et bien garnir avec de bons coins de bois de chêne et du plâtre pour cette fin que ledit magiquot n'ait pas de secousse.

Du même côté, il y faut trois embranchements de la longueur de quatre pieds et six pouces d'équarrissage en tenon et mortaise, bien chevillé avec des chevilles de bois de chêne.

De plus, il faut un chevron de la longueur de dix pieds (3,25 m) de même grosseur et épaisseur comme le précédent.

De plus, il y sera remis deux celliers avec des chevilles de fer.

Article 2.-

Du côté du couchant, à la plate-forme, il y faut un étrier et deux embranchements de la longueur de quatre pieds (1,30 m) et six pouces (0,18 m) d'équarrissage bien et duement assemblés à la gambette et chevron, le tout avec des chevilles de bois de chêne.

Et enter un chevron de cinq pieds (1,62 m) sur sa longueur et cinq pouces (0,15 m) d'équarrissage avec des lies de fer qui soit doux.

Article 3.-

Du côté du midi, il faut quatre embranchements de la longueur de quatre pieds et six pouces d'équarrissage, le tout bien et duement assemblé, comme il est expliqué dans les articles ci-après.

De plus, à la même façade, il faut enter deux chevrons de quatre pieds de longueur ; il faut observer qu'il y faut des lies de fer à un chacun des chevrons qui seront entés.

De plus, à la même façade, il est de nécessité d'enter un arêtier à prendre à la plate-forme jusques au bout de ladite flèche. Il est à observer que l'entrepreneur se servira du vieil arêtier, qui se sortira de la démolition, pourvu que l'arêtier soit reconnu bon et ledit entrepreneur ne soit obligé que de l'enter d'une enrayure à l'autre.

Article 4.-

Du côté du Levant, à la dite plate-forme, il y faut quatre embranchements et un magiquot et une lie de fer de deux pieds (0,65 m) bien et duement attachée au magiquot avec des clous faits exprés.

Et ledit entrepreneur aura attention de chercher une pierre assez solide pour que le crampon soutienne la secousse dudit magiquot avec des bons coins de bois de chêne et du plâtre bien encimenté et bien fiélé.

Article 5.-

A la seconde enrayure, du côté du Septentrion, il y faut de nécessité deux goussets un de deux pieds (0,65 m) de longueur et l'autre de trois pieds (0,97 m) et de la même grosseur et épaisseur comme les précédents, bien assemblés avec des chevilles de bois de chêne.

De plus, il y faut trois embranchements de cinq pieds (1,62 m) sur sa longueur et de la même grosseur et épaisseur comme ceux qui se trouvent en place à ladite enrayure.

De plus, à la même façade, il faut enter un chevron de la longueur de trois cannes et demi (7,10 m) et de cinq pouces d'équarrissage, comme il est expliqué dans les articles ci-après, avec sa lie de fer.

Article 6.-

Du côté du couchant, à la seconde enrayure, il faut enter un chevron de trois cannes (6,20 m) et de la grosseur et épaisseur comme les précédents.

Et ledit entrepreneur aura attention de mettre une lie de fer pour empêcher la secousse et avoir soin d'y mettre des doux (fers) faits exprés.

De plus, à la même façade, il faut enter un chevron qui prendra depuis la plate-forme jusques à la troisième enrayure.

Et ledit entrepreneur se servira du vieux chevron qui se sortira, pourvu qu'il soit reconnu bon.

Et ledit entrepreneur ne sera obligé que de l'enter depuis la plate-forme jusques à la première enrayure, s'il ne trouve pas le bois de toute sa longueur.

Article 7.-

A la seconde enrayure, du côté du midi, il faut enter un coyau de quatre pieds (1,30 m) de longueur et de même grosseur et épaisseur, comme il est expliqué aux articles ci-après.

Et une lie de fer à l'ente dudit coyau.

A la même façade, l'on a reconnu que à la première enrayure, il y faut un cellier de la longueur de sept pieds huit pouces (2,60 m), comme aussi à la seconde enrayure.

Il y faut du côté de la même façade, deux celliers de même grosseur et épaisseur comme ceux qui y sont actuellement.

Article 8.-

A la seconde enrayure, du côté du Levant, il faut enter un chevron de trois cannes (6,20 m) de longueur, sur cinq pouces (0,15 m) d'équarrissage comme il sera expliqué dans les articles ci-après.

Et qu'au dit chevron, il y aura une lie de fer avec des clous faits exprés, deux à chacune desdites façades desdits chevrons.

De plus, il faut à la seconde enrayure deux équerres de fer pour supporter deux couvés (coyaux) avec deux gros clous faits exprés et lesdites équerres seront placés sous lesdits couvés (coyaux).

Il faut observer qu'il y sera placé quatre gros clous au poinçon et quatre au couyé.

Et l'entrepreneur aura attention de remettre lesdits couyés dans sa mortaise ci-devant de placer lesdites équerres.

Il y sera placé à la même façade deux celliers de même grosseur et épaisseur comme les précédents avec des chevilles de bois de chêne.

Article 9.-

A la troisième enrayure, il y sera placé quatre équerres de fer de la longueur de deux pieds (0,65 m) et son épaisseur sera d'un quart de pouce (0,006 m) et sa longueur aura un pouce trois quart (0,033 m).

Et lesdites équerres seront placées au-dessous de ladite enrayure avec huit gros clous à chacun desdites équerres.

Et lesdits clous seront de fer doux à tête large, à cette fin qua ladite enrayure n'ait point de secousse.

Article 10.-

Lesdits arêtiens se trouvant sortis de leur lieu par le haut de ladite flèche, il est de nécessité de les remettre dans leur lieu et placer comme ils étaient ci-devant.

Et après que lesdits arêtiens seront remis dans leur lieu, ledit entrepreneur sera tenu d'y remettre un cercle de fer pour embrasser les huit arêtiens et avoir soin d'y mettre une petite cheville de fer à chacun desdits arêtiens et avoir soin de placer lesdites chevilles aux endroits qu'il n'y ait point d'aubier.

De plus, la girouette, n'ayant pas pu voir si elle avait besoin de quelque réparation, l'entrepreneur sera tenu d'y faire toutes les réparations qui seront nécessaires.

Et s'il se trouve que ladite girouette n'y ait point des ailes, il est de convenance que l'entrepreneur sera tenu de les remettre, une par chaque face avec trois gros clous.

Et après que la girouette sera prête à remettre en place, l'entrepreneur sera tenu d'y placer deux cercles de fer tout autour du poinçon qui prendront les ailes de ladite girouette. Le premier cercle sera placé au milieu du poinçon, et le second desdits cercles sera aussi placé au bout dudit poinçon pour que les ouragans ne fassent point de secousse à ladite girouette.

Article 11.-

Après que l'entrepreneur aura remis tout le petit bois qu'il pourra manquer à ladite flèche, il est de nécessité d'y placer des lies de bois de chênes pour éviter le roulement qu'il pourrait arriver à l'avenir.

Et lesdites lies auront de longueur douze pieds (3,9 m) sur quatre pouces (0,10 m) d'équarrissage et seront entaillés d'un pouce à chacun desdits chevrons.

Et en coupe auxdits arêtiens et pour plus grande solidité, il sera placé à un chacun desdits chevrons une cheville de fer de six pouces (0,15 m) de longueur.

Et lesdites liernes seront placées entre la plate-forme jusques à la première enrayure.

De plus, il sera aussi placé entre la première et seconde enrayure huit liernes de même grosseur et épaisseur et longueur qu'il conviendra.

Et lesdites liernes seront aussi entaillées d'un pouce et bien chevillées avec des chevilles de fer faites exprès comme il est expliqué dans le premier article.

Article 12.-

La première enrayure se trouvant chargée d'un poinçon, il est de nécessité d'y placer un pilier en bois de chêne de la longueur de dix pieds et de huit pouces (3,46 m) d'équarrissage qui prendra depuis la pièce du beffroi jusques sous la première enrayure.

Et ledit pilier sera placé en tenon et mortaise par le dessous et le dessus.

Article 13.-

Après que ladite flèche sera dans sa perfection, il y a un appent (appentis) couvert de tuiles (à) crochet (qui) sera aussi manié à la main et remettre le canlaton qui y sera nécessaire.

Et ledit canlaton sera de bois de chêne sans aubier, attaché avec des clous, façon de prune, comme aussi de remettre tous les chanlats qui seront nécessaires à lestelicide (?) dudit appent.

Et l'entrepreneur aura attention de garnir les arêtiers et égout avec bon mortier à chaux et sable.

Et sera aussi ledit appent platonné dans sa perfection.

Article 14.-

L'appui de communion se trouvant dégradé à cause qu'il est un peu trop bas, il est de nécessité de le sortir pour y en remettre un autre dans son lieu et place.

Et ledit appui a de longueur vingt quatre pieds (7,8 m) et on lui donnera la hauteur que Monsieur le Curé trouvera à propos ; la sole dudit appui sera de bois de chêne comme aussi l'appui sera d'une plaque de bois de noyer.

Et les barreaux seront de bois d'hêtre comme ceux qui y sont actuellement en tenon et mortaise et bien chevillés avec des chevilles de bois de chêne. Pour éviter la secousse de ladite rampe, il s'y trouve deux crampons de fer, l'entrepreneur aura attention de les y remettre.

Et lesdits crampons ne pouvaient servir, l'entrepreneur sera tenu d'y en remettre d'autres à ses frais et dépens.

Lesdits barreaux seront espacés de quatre pouces (0,10 m) par distance de l'un à l'autre.

Et la porte de ladite balustrade sera de quatre pieds (1,30 m) dans (son) œuvre et il y sera mis deux coublots à chaque vantail de ladite porte avec une targette à coulisse dans le milieu.

Articles généraux.-

L'entrepreneur adjudicataire fournira tous les matériaux qui lui seront nécessaires pour faire ladite réparation, en quoiqu'ils puissent consister de la meilleure qualité du pays, ensemble les échafaudages, cordages et pontages.

Il lui sera fourni par les habitants dudit Sérignac tous les charrois nécessaires pour les transports des matériaux sur le chantier.

Tous les vieux bois de démolition et autres matériaux appartiendront à l'entrepreneur pour être employés aux dites réparations, pourvu qu'ils soient reconnus bons.

Il sera payé du prix de son adjudication la moitié d'avance pour acheter les matériaux, et la moitié de ce qui restera à moitié ouvrage. Et l'autre moitié après que les ouvrages seront finis et agréés et reçus par des experts à ce connaisseurs.

Il fournira une bonne caution pour la sûreté des deniers et de l'ouvrage, desquels ils répondront un an à compter du jour de la réception.

Demeure convenu entre nous soussignés Desprit Barthélémy, religieux bénédictin, prieur de Layrac, y demeurant, agissant pour Dom Catteral, religieux de Saint-Benoît, prieur titulaire du prieuré de Layrac, gros décimateur de la paroisse de Sérignac et sieurs Raymond Gassou, bourgeois habitant dudit Layrac, l'un des cohéritiers de feu Me Jean Gassou prêtre curé dudit Sérignac, faisant tant pour lui que pour les autres cohéritiers d'une part,

Et Bernard Coéque maître charpentier, habitant de Roquefort et Paul Gers, aussi maître charpentier, habitant de la paroisse de Sainte-Colombe,

Savoir que lesdits Coéque et Gers s'obligent solidairement l'un pour l'autre et l'un d'eux en seul pour le tout, renonçant aux bénéfices de division et discussion des biens et dettes, et sous le cautionnement de sieur Pierre Legrève de Chanteloue, habitant de la paroisse de Sainte-Colombe, ici intervenant pour la sûreté du présent traité et s'obligeant solidairement avec lesdits entrepreneurs sans division ni discussion, comme si c'était sa propre dette et affaire de remplir en tous les points le devis estimatif des constructions et réparations contenues ci-dessus et des autres parts écrites, de fournir à leurs frais et dépens tous les bois et matériaux de toutes espèces nécessaires pour toutes les réparations mentionnées au susdit devis ; de commencer au commencement du printemps prochain les susdits ouvrages et réparations, de continuer tout de suite sans discontinuation jusques à l'entière perfection du tout, en sorte que lesdits entrepreneurs rendront le tout fini et parfait avant l'hiver prochain de l'année prochaine ; à peine de tous dépens, dommages, intérêts qui pourraient arriver par le retardement des dits ouvrages.

A quoi les dits sieurs entrepreneurs et caution se soumettent expressément. Et nous dit prieur et sieur Gassou pour tenir lieu aux dits entrepreneurs de tous frais, avances, fournitures et vacations, ensemble de l'ente du poinçon du clocher qu'il enteront dans les endroits nécessaires avec de bon bois de chêne, ladite réparation omise dans ledit devis, promettons de leur payer pour le tout la somme de 1140 livres, à quoi tout l'objet des dites constructions, réparations, fournitures et ouvrages a été convenu et réduit par toutes parties.

Et ce, en trois pactes égaux, savoir la somme de 380 livres que les dits Coéque et Gers, entrepreneurs ont reçue tout présentement dudit sieur prieur et dudit sieur Gassou, chacun pour la part qui le concerne en espèces d'argent du cours, dont lesdits entrepreneurs se contentent et les tiennent quittes.

Pareille somme de 380 livres, lorsque lesdits entrepreneurs auront fait la moitié de l'ouvrage, et les 380 livres restantes lorsque ladite entreprise et ouvrages seront finis, visités, reçus, agréés par deux maîtres connaisseurs, par les parties ; auxquels en cas de partage, il leur sera permis de prendre un tiers.

Les dits entrepreneurs ne pourront employer dans les dites réparations que de bons et solides matériaux, et tous les matériaux défectueux et inutiles leur appartiendront.

Tout ce que dessus, nous soussignés, nous obligeons de remplir et exécuter chacun pour ce qui nous regarde, et à ces fins, nous soumettons de même que le dit sieur Chanteloue, caution tous nos biens aux rigueurs de justice.

Fait et arrêté en double, à Layrac cejourdhuy 25 du mois de novembre 1758. Et de suite ont signé : D. Barthélémy, Gassou, P. Lagrave de Chanteloube caution approuvant le contenu ci-dessus. Faisant tant pour moi que pour mon associé qui ne sait pas signer. Couèque, les tous ainsi signé.

D. BARTHELEMY
Prieur et prieur fondé

**Rapport explicatif et descriptif du Comité des Inspecteurs Généraux des Travaux
Diocésains à Paris, le 25 mai 1893**

... Nous arrivons à un moment où la flèche de Mervans est en péril certain si toutes les réparations qu'elle exige ne sont pas faites à bref délai. Nous proposons d'enlever tous les bois pourris, brisés, déjetés et tordus, de les remplacer par des pièces également en bois de chêne d'excellente qualité, de la membrer avec soin et de relier et resserrer aussi toutes les parties disjointes afin de prévenir toute nouvelle dislocation de la flèche.

L'ossature de toute la flèche consolidée autant que faire se peut, il faut régulariser les chevrons recevant les lattes et poser des membrons pour délimiter et assurer les huit arêtes de la flèche à celles des amortissements.

Les membrons sont indiqués au projet en bois de sapin ; il serait préférable de les établir en bois de chêne ; les lattes posées entre les membrons, sur chaque face de l'octogone sont formés de planches mesurant 0,008 x 0,025. Tuiles et arêtières sont exécutés sur dessin spécial en terre de grès du Charolais, très cuite, vernie de différentes couleurs dont les dispositions relevées par l'architecte reproduiront les motifs d'ornementation dont la flèche, dans son état actuel, laisse encore reconnaître quelques traces. Toutes les tuiles sont pincées par crochets en cuivre rouge et les arêtières par de très forts vis de même métal.

Les garnitures en plomb seront posées là où elles sont nécessaires pour assurer l'étanchéité complète et durable de la couverture, notamment du pied de la croix et près du coq.

Sont aussi nécessaires le ravalement et le jointoyage de quatre mètres de tour au-dessous de la corniche. Un paratonnerre serait aussi nécessaire. Le projet le plus réduit coûterait : 11 000 F.

Présentation touristique de la flèche hélicoïdale de CHESTERFIELD
(Grande-Bretagne)

THE CHURCH OF THE CROOKED SPIRE

No visitor to Chesterfield should leave the town without inspecting the church of the Crooked Spire. Bestall notes that this parish church with the famous architectural curiosity, which is the distinctive symbol of Chesterfield both in the local landscape and in other ways throughout the world, was one of the great English town churches of the late Middle Ages.

The Church of Our Lady and All Saints is cruciform in shape and dates mainly from the 14th century, although there are indications of earlier 13th century work, and the font and some stones incorporated in the present structure remain from the 12th century Norman church. Since the 16th century it has undergone many changes, but its essential form today is that which had developed in the medieval period.

The interior is graceful, and of special interest are the font referred to above, the three medieval screens and the perfectly preserved tombs of the Foljambe family, 1541 to 1958. A disastrous fire occurred just before Christmas Day in 1961, doing damage to the extent of some £40,00 and destroying the fine Schnetzler organ which dated from 1760.

The Crooked Spire is 228 feet high and is octagonal in plan. The latest research and tests carried out in 1974 by the Construction Department of the Chesterfield College of Technology show that the Spire's 'lean' has become greater in recent years and the figures are : 2 612 m (8ft. 6 7/8ins.) to the south 2 855 m (9ft. 4 3/8ins.) to the south-west, and 1 153 m (3ft. 9 3/8ins.) to the west. Owing to its low centre of gravity it is quite stable, but for the future some sort of structure stiffening may be necessary.

In 1973 the College installed two brass studs in the floor of the Sanctuary to show the Spire's original position in relationship to the building. Many reasons have been suggested for the Spire's crookedness, but it is likely that it was an unsuccessful early experiment in constructing a perpendicular spiral of wood covered with lead.

In 1973 the exterior was sand-blasted and certain renovations were made to the fabric, thus restoring the beauty of the fine honey-coloured Derbyshire stone. Floodlighting enhances the beauty of the church each night during the winter months.

To the west of the main door was erected in October 1974 the very first of Chesterfield's gas lamp standards, dating from 1824. It originally appeared on the south-west corner of the Market Place, fed by gas piped from the cellar of a nearby shop where coppersmith Joseph Bower manufactured the fuel. It was later moved to the junction of Packer's Row and Central Pavement before being restored by the Borough Council as part of the electric lighting scheme for the churchyard.

“La Tour Tordue de l’Eglise Saint-Clémens” de Mayen
(République Fédérale Allemande)

Nous remercions particulièrement Hannes GROTE, étudiant de Hambourg, que nous avons rencontré à Bordeaux, dans le cadre de l’échange universitaire. C’est grâce à lui, que M. Joachim Hosemann, nous a adressé un dossier très complet sur la flèche hélicoïdale de Mayen. Qu’il en soit lui-aussi particulièrement remercié.

“De loin, on peut apercevoir “La Tour Tordue” de “l’église St-Clémens”. Les conditions de construction du clocher et les effets de la température ont provoqué un écart de la flèche de 1,60 m par rapport à la verticale. Reconstitué après la destruction du centre de la ville pendant l’hiver 1944-1945, le clocher est resté le symbole de la ville de Mayen”.

Population de la ville :

1787 :	2 150	habitants
1939 :	15 300	”
1945 :	7 200	”
1981 :	20 300	”

DER „SCHIEFE TURM VON MAYEN”
in alter Form - neu erstanden.

Wenn man von schiefen und verdrehten Turmhelmen spricht, wird immer auch der Name Mayen fallen. In einer Reihe von Veröffentlichungen hat der „Deutsche Zimmermeister“ über dieses einzigartige alte Baudenkmal berichtet, das im Bombenhagel des letzten Krieges zusammen mit einem großen Teil der Altstadt dieses reizvollen Eifelstädtchens in Trümmer sank.

Die Mayener sind zähe. So wuchsen denn schon bald nach Kriegsende die Turmwände der St. Clemenskirche wieder in den Himmel, nur der Turmhelm, die Krönung des Bauwerks, fehlte noch. Im Frühjahr des vergangenen Jahres war es dann so weit daß man sich eingehendere Gedanken auch über seine Gestaltung machte. Einige waren für einen neuen, geraden Aufbau ; der überwiegende Teil der Mayener wollte jedoch das bekannte Wahrzeichen von Mayen, den “schiefen Turm”, in alter Form wieder aufgebaut sehen.

Gegen eine Ausführung in Stahl, an die man zunächst gedacht hatte, wandten sich insbesondere die Herren **Gebrüder Rosebaum, Zimmergeschäft und Sägewerk in Mayen**, die später auch die Ausführung des neuen Holzernen Turmhelms übernahmen. Entwurf und statische Berechnung lag in Händen des Technischen Büros in Karlsruhe. War ursprünglich daran gedacht, nur die Verdrehung des Turmhelms wieder herzustellen und auf das Überhängen der Spitze zu verzichten, so sollte nunmehr der neue Turmhelm dem alten möglichst gleichen.

Nun sind ja Turmkonstruktionen ohnehin keine alltägliche Aufgabe, verdrehte und schiefe aber schon gar nicht. Nach der Literatur über verdrehte Türme sind es fast ausschließlich konstruktionsfehler gewesen, die zur Verformung geführt haben, — solche mußten selbstverständlich vermieden werden. Nur einem etwa 100 Jahre alten Werk, „Die Zimmerwerkskunst in allen ihren Theilen“ von Andreas Romberg, konnten wir einige recht wertvolle Hinweise entnehmen.

Der Verfasser hat sich in diesem umfangreichen Buch auch mit der “Konstruktion hölzerner Thurmspitzen” befaßt und eine Reihe beherzigenswerter Forderungen aufgestellt, von denen wir nur einige anführen wollen. So soll die Konstruktion im Innern möglichst leicht gehalten, dagegen die Dachwände selbst verstärkt werden, um die Begehung des

Turmes und die spätere Kontrolle der Bauteile nicht unnötig zu erschweren ; die Längskräfte sollen nur von Hirnholz auf Kirnholz übertragen werden, damit nicht durch ungleichmäßige Setzungen später Verformungen eintreten ; für die nach mehreren Jahren fälligen Instandsetzungsarbeiten ist es wichtig, daß alle Hölzer so verbunden werden, daß sie leicht ausgetauscht werden können, ohne daß die Standfestigkeit des Bauwerks dabei beeinträchtigt wird. Hinzu kam in Falle Mayen noch der verständliche Wunsch des ausführenden Zimmermeisters nach leichter Aufrichtarbeit.

Das Ergebnis aller Erwägungen führte bei uns zunächst zu zwei Entwürfen. Beim ersten Entwurf war die Dachschalung mit zum Tragen herangezogen, es war also eine genagelte Schalenskonstruktion ; vorgesehen waren 8 Streben, auf denen im Abstand von etwa 80 cm genagelte Bohlenkränze aufgesetzt werden sollten. Dem Vorteil des leichten Abbands und der weitgehenden Anpassungsmöglichkeit an die Form des alten Turmhelms standen jedoch auch Nachteile gegenüber. So hätten die Streben, da sie ohne Stoß bis zum Knickpunkt durchgeführt werden mußten, eine große Baulänge erhalten und das Aufrichten erschwert ; der obere Turmteil wäre wegen der Anhäufung von Konstruktionshölzern am Knickpunkt von innen nicht mehr zugänglich gewesen ; schließlich hätte es sich später möglicherweise bei Reparaturen nachteilig ausgewirkt, wenn die ganze Konstruktion in die Dachhaut gelegt war.

Aus diesem Grunde wählten wir den zweiten Entwurf, die abgebildete Bauart, – hier ließen sich alle Forderungen in glücklicher Weise miteinander verbinden.

Das aufgehende Mauerwerk hat ein Außenmaß von rd. 6,45 x 6,75 m, ist also nicht genau quadratisch. Bis zum Auflager des Glockenstuhls – einem Stahlbetonringanker, der 24 m über dem Erdboden liegt – beträgt die Wandstärke 1,00 m. Darüber erheben sich in den 4 Turmseiten die 70 cm starken Giebeldreiecke mit den Schallöchern. Vom Glockenstuhlauflager bis zu den Giebelspitzen sind es 6,00 m. Die hölzerne Turmkonstruktion besteht aus einem unteren Teil mit Balkenlage über dem Glockenstuhl ; darüber erhebt sich der eigentliche Helm mit einer Höhe von 21,00 m, geteilt in 5 gleiche Stockwerke zu je 4,20 m.

Die Unterkonstruktion bildet den Übergang von dem quadratischen Grundriß des Turmes zu dem achteckigen des Helms. Der Außendurchmesser des dem Achteck umschriebenen Kreises wurde mit 6,60 m festgelegt ; die Differenz – die sich daraus ergibt, daß ist – wurde innerhalb der Dachhaut ausgeglichen, da sonst die ohnehin bestehenden Schwierigkeiten beim Abbund ins Unerträgliche vergrößert worden wären.

In den Turmecken und in den Mitten der Turmwände sind im Bereich des Glockenstuhles Pfosten angeordnet und durch Unterzüge und Deckenbalken verbunden. Die in den Wandmitten stehenden Pfosten sind jeweils durch zwei Streben nach den Ecken des Turmes angestrebt. In den Turmecken sind Strebepfosten mit leichter Neigung nach den Turminnen zu gestellt und mit den Eckpfosten durch kurze Zangen verbunden. Sie tragen einen achteckigen Profilstahlrahmen, dessen restliche 4 Ecken auf den durch Betonaufleger verstärkten Giebelspitzen aufliegen. Der Rahmen überträgt die Belastungen der oberen Turmkonstruktion auf die untere und nimmt die hier auftretenden Horizontalkräfte auf. Er ist in den Giebeldreiecken und mit den Eckpfosten verankert. Die Eckpfosten ihrerseits haben Verankerungen, die in den Stahlbetonringanker einbinden.

Der obere Teil der Turmkonstruktion, der eigentliche Helm, besteht einerseits aus den Sparren mit der Dachhaut (Schalung, Pappe, Schiefer). Für die ersten drei Stockwerke über dem Profilstahlrahmen ist ein Netzwerk gewählt, dessen Eckpunkte je Stockwerk um 1/16 gegeneinander verschoben sind, so daß die Gänge die gewünschte Verdrehung ausführen. Die beiden unteren Stockwerke liegen zentrisch übereinander, während das dritte bereits 20 cm nach Osten verschoben ist. Vom dritten Stockwerk bis zur Helmspitze ist keine Verdrehung mehr vorhanden. Hier wurden von den Füllhölzern der Böcke im dritten Stockwerk aus Streben nach dem Kaiserstiel hochgeführt. Die Turmspitze hängt um insgesamt 1,40 nach Osten.

Den Schlüssel zu der ganzen Konstruktion bilden die Böcke der unteren Stockwerke. Sie sind regelmäßig, d.h. die beiden Bockbeine sind gleich lang und schmiegen sich oben an ein Füllholz an, mit dem sie durch je zwei mal zwei Hartholzdübel (Tragfähigkeit etwa 1000 kg) verbunden sind. Hierdurch war es möglich, nicht nur alle Lasten durch Hirnholz auf Hirnholz zu übertragen, sondern auch beträchtliche Zugkräfte innerhalb der Konstruktion aufzunehmen, mit denen insbesondere wegen der einseitigen Neigung gerechnet werden mußte.

In jedem Stockwerk sind umlaufende Pfettenkränze (Bild 4 u. 5) und jeweils ein kreuzweise ausgesteifter Bonden (Bild 3) angeordnet, dessen Aussteifungen ebenfalls mit Dübeln angeschlossen sind. Die Böden sind bis auf ein Mannloch mit 3 cm starken, kräftig genagelten Bodenbelägen versehen.

Von dem Füllholz der Böcke im dritten Stockwerk aus laufen nach der Helmspitze Streben, die halbwegs noch einmal durch einen letzten Pfettenkranz zusammengehalten sind und am First außer den Bolzenverbindungen noch durch einen aufgekeilten Rundstahlring gefaßt werden. Die Streben sind zur Aufnahme von Verdrehungskräften mit Andreaskreuzen in 4 Ebenen verschwert.

Wegen der Neigung des oberen Helmteiles wurde der sonst nur oben notwendige Kaiserstiel bis in den Belag über dem Glockenstuhl heruntergeführt ; dadurch wurde noch eine bessere Verankerung erzielt.

Die gesamte Konstruktion einschließlich der Dachschalung ist mit einem bewährten Holzschutzmittel auf Salzgrundlage im Kurztauchverfahren imprägniert.

Der Glockenstuhl selbst wurde als Stahlkonstruktion ausgeführt.

Die Abbundarbeiten waren, wie das bei einer so ausgefallenen Konstruktion nicht anders zu erwarten ist, nicht ganz einfach. Dagegen ging das Aufrichten verhältnismäßig leicht vonstatten ; das lag nicht zuletzt wohl an dem vorbildlichen Arbeitzgerüst und der großzügigen Arbeitsbühne in Höhe der Gipfelspitzen. Wer dort oben stand, hatte jedenfalls nicht den Eindruck, daß er sich bereits 30 m über dem Erdboden befindet.

Die einzelnen Hölzer wurden mit Hilfe einer Bauwinde und elektrischem Antrieb heraufgezogen. Nachdem der untere Teil der Konstruktion im Turm-Inneren aufgestellt und der Profilrahmen befestigt war, wurden jeweils paarweise die Böcke des ersten Stockwerks gestellt und durch die Aussteifungshölzer mit dem Kaiserstiel verbunden. In gleicher Weise wurden die beiden nächsten Stockwerke aufgestellt, was im wesentlichen ohne zusätzliche Einrüstung vor sich gehen konnte. Das Aufstellen des dritten und der darüber liegenden Stockwerke ist aus den beigelegten Bildern zu ersehen.

Zum Richten der Streben und des Kaiserstiels mußte noch ein Hilfsmast gestellt werden. Aus der Reihenfolge der Bilder geht deutlich hervor, wie diese Aufgabe im einzelnen gelöst wurde. Über dem dritten Stockwerk wurde zur Ausführung der weiteren Arbeiten noch eine kleine Arbeitsbühne geschaffen, da der Platz dort, wie ebenfalls aus den Bildern hervorgeht, nicht mehr allzu reichlich war. Zum Schluß wurden von oben nach unten die Sparren angebracht, die an jedem Pfettenkranz mit Flachstahlankern befestigt sind, und schließlich wurde in gleicher Reihenfolge die Schalung aufgebracht.

Die Richtarbeiten gingen glatt und ohne jeden Unfall vonstatten. Inzwischen hat sich das Bauwerk bereits in den ersten heftigen Stürmen bewährt. Hoffen wir, daß der Turm auch in Zukunft allen Stürmen standhält und ein ebenso ehrwürdiges Alter erreicht wie sein Vorgänger.

Franz

SOURCES

BURIAS (Jean), *Guide des Archives de Lot-et-Garonne*, Agen, 1972.

Archives départementales de Lot-et-Garonne :

série O, Préfecture de Lot-et-Garonne
série E : III E 509/1 à 36, Minutes de Me Salinères, notaire à Sérignac (1652-1814)
série J : 5 J 700/V, Fonds Dubois (Plaisance)

Archives de l'évêché d'Agen : dossier Sérignac (XIXe s.)

Archives communales de Sérignac :

E Supplément 665-673 (aux Archives départementales)
Fonds municipal.

BIBLIOGRAPHIE

1) Flèches hélicoïdales :

Nous remercions vivement M. Jean Caillau pour sa précieuse collaboration dans la collecte d'informations fort dispersées et dans une première prospection sur le terrain.

AUBERT (Marcel), *Puiseaux dans Congrès archéologique de France*. Orléans, 1930, Paris, 1931, p.393-400.

BLUMENFELD (C.), *Envoi du 27 septembre 1987*. Mairie de Puiseaux, Loiret, 45390 : *Connaissance et sauvegarde du patrimoine*. Sortie du 14 avril 1985. Puiseaux. Eglise Notre-Dame, 16 p. par R. GODIN.

L'église Notre-Dame de Puiseaux, Loiret. Documentation gratuite offerte par le Syndicat d'Initiative du canton de Puiseaux, 26 p.

Bords de la Loire, Maine, Orléanais, Touraine, Anjou, Les Guides Bleus, Paris, 1948, p.341.

HOUET, Curé de Fougère (dossier, oct. 1987)

Ceyzeriat. Mairie. *Bulletins municipaux*, n° 8 et 9.

Connaissance des Arts, vers 1970 (Liste des flèches hélicoïdales).

DIETRICH (M.G.), mairie de Niedermorschwihr, Haut-Rhin, Lettre du 2/12/1987, 68230 Turckheim.

L'Economie catholique, oct.1955 (clochers tors et la déformation des clochers)

GROTE (Hannes), étudiant de Hambourg (flèche de St Clemenskirche de Mayen)

GUILLEMIN (Jules). *L'église et les curés de Mervans*, dans *Soc. d'Hist. et d'Archéo. de Chambon*, 1909, T.XI, p.91.

HOSEMANN (Joachim), de Mayen, lettre du 13 avril 1988.

JOBIN (Yvette), Saint-Outrille, 18310 Graçay, envoi :

- 5 p., notes dactylographiées,

- art. de **La Nouvelles République** du mercredi 22 août 1979 : La collégiale de Saint-Outrille et la légende de son curieux clocher.

LESAIN (J.-M.), 15, chemin de la Touche, 53170 Meslay-sur-Maine (Lettre du 15 octobre 1987 sur la flèche hélicoïdale)

MICHELIN (Robert), 9 p. dactylographiée, envoi du 24 octobre 1987 (Mervans)

PUTERS (Albert) et ENGLEBERT (Jean), **Contribution à l'étude des flèches irrégulières**, Liège, 1957, 35 p.

SAINT-COME, Mairie, envoi de 5 p. dactylographiées et un dépliant.

Prof. Dr WEIDENHAUPT, de Düsseldorf, lettre du 15 avril 1988 (flèche de St-Lamberthus-kirche)

WICKRATH (Kurt), de Mülheim, lettre du 31 mars 1988.

2) *Références diverses :*

Actualités. Tour en spirale : prototype de gratte-ciel, New-York, Architectes : Roger Ferri, Welton Becket, associés. Maquette : Jesse Rodriguez, dans **l'Architecture d'Aujourd'hui**, n° 241, octobre 1985, p. XIV-SV.

L'architecture vernaculaire, t.3, 1979, p.9-32 ; t.6, 1982, p.57 ; t.7. 1983, p.73 (charpentes "à courbe")

CABROL (Dom Fernand) et LECLERCQ (Dom Henri), **Dictionnaire d'archéologie chrétienne et de liturgie**, t.3, Paris, 1914, col.2295-2299, (colonne torse).

CHAPOT (V.), **La colonne torse et le décor en hélice de l'art antique**, Paris, 1907.

CLEMENS (J.), Géographie historique de la maison à empilage en Agenais, dans **Géographie historique du village et de la maison rurale**, C.N.R.S., 1980, p.161-167.

Id., Le troglodytisme de Saint-Caprais et de Saint-Emilion d'après les sources médiévales, dans **Saint-Emilion. Libourne. La religion populaire en Aquitaine**, Libourne, 1979, p.107-119.

VIOUET-LE-DUC, **Dictionnaire raisonné de l'architecture française du XIe et XVIe siècle**, Paris, 1861, t.V, p.146 (flèche).

3) *Histoire de Sérignac-sur-Garonne*

DUBOURG (P.), **Monographie ou histoire du prieuré et de la ville de Layrac depuis le XIe siècle jusqu'au XIXe**, Agen, 1896.

MAZERET (Pierre), **Sérignac-en-Bruilhois. Une ville de l'Agenais**, Agen 1919.

DEPOUTOUT (Fr.-L.), Sérignac-sur-Garonne, dans **Les amis des Côtes de Buzet**, n° 26, 1976, p.7-64.

MOULLIE (G.), Le clocher de Sérignac-de-Laplume, dans *Revue de l'Agenais*, 1922, p.134.

DUBOURG-NOVES (P.), Notre-Dame de Sérignac, dans *Congrès archéologique de France*, 127e session, 1969, Agenais, Paris, 1969, p.142-146.

Le Compagnonnage en Lot-et-Garonne. Recueil de documents, n° 7, Service Educatif des A.D. de Lot-et-Garonne, Agen, 1987, (p.33, André Drapé, "La Tranquillité de Sérignac").

HISTOIRE DU CLOCHER DE SERIGNAC-SUR-GARONNE

(1788 -1988)

Sur la rive gauche de la Garonne, à douze kilomètres d'Agen, dans le canton de Laplume, se trouve Sérignac-sur-Garonne qui fut autrefois appelé Sérignac-en-Bruilhois ou Sérignac-de-Laplume. Sérignac est une bastide qui bénéficia en 1273 de Gaston VII de Béarn, Vicomte d'Armagnac et de Bruilhois et de Gaillard, abbé de Figeac d'une charte de coutumes. Le plan de l'actuel bourg, rues droites qui se coupent à angles droits, rappelle cette fondation. Mais la vieille église romane, dépendance du prieuré de Layrac, présentait jusqu'en 1921 une particularité architecturale originale. Son clocher était surmonté d'une flèche hélicoïdale. F.-L. Depoutot, auteur d'une monographie en 1976 sur cette commune, la décrit ainsi : "flèche couverte en ardoise, posée sur une tour à base octogonale dont les arêtes et arbalétriers s'élevant en spirales, se joignaient au pied d'une croix en fer forgé située à 36 mètres au-dessus du sol". Pierre Mazeret, instituteur, qui a lui aussi consacré une monographie à Sérignac en 1919 indiquait : "Comme monument digne de remarque on n'a guère à signaler que l'église et son original clocher à flèche, tordue en spirale, sans doute de la fin du XV^{ème} ou du commencement du XVI^{ème} siècle. Par sa forme originale, il est digne d'une particulière attention".

Or en 1922, Guillaume Moullié signalait dans la *Revue de l'Agenais* " la destruction récente d'un monument local dont nous regrettons la perte, moins au point de vue artistique qu'au point de vue pittoresque". Comment cette destruction a-t-elle pu se produire alors que l'intérêt de ce monument avait été illustré par l'abbé Barrère, G. Tholin, etc... Seule la série O des Archives Départementales et un dossier des archives diocésaines nous ont permis de retrouver presque deux siècles d'histoire d'une lutte pour la sauvegarde non seulement de la flèche mais aussi de l'église de Sérignac.

I) UNE RESTAURATION COMPLETE MAIS SUPERFICIELLE DE L'EGLISE (1801-1830)

Durant la Révolution, la communauté de Sérignac a pu préserver son église paroissiale. Une lettre du 17 juillet 1829, du Maire de Sérignac, rappelle que "la commune de Sérignac possède depuis plus d'un siècle une grande cloche... Le dénomination de cloche municipale a valu sa conservation pendant la révolution". Ainsi, dès le Concordat de 1801, une pétition du 12 thermidor an X des habitants de la paroisse est adressée à l'évêché pour le maintien de ce lieu de culte. Il est indiqué que "le vaisseau de l'église peut contenir 3 000 habitants. Dans une vaste plaine, la population de fidèles de cette paroisse est de quinze cents âmes, telle qu'elle était en 1790... C'est le seul lieu de la région où il y a un presbytère et un jardin qui est demeuré invendu".

La restauration de la flèche (1803-1816)

Le 15 octobre 1804, il est précisé que la population de la paroisse est de 812 personnes et que l'église peut contenir 1 000 à 1 200 personnes. C'est à ce moment là que le clocher de l'église est réparé. L'adjudicataire des réparations est Antoine Calens. Uchard, jeune percepteur, lui remet dans le cadre de l'exercice de l'an 9, 133 livres 6 sous deniers, somme correspondant à un tiers de l'adjudication des réparations à faire à l'édifice du culte. Le 11 novembre 1809, le Préfet Villeneuve met à la disposition de la Municipalité "une somme de 100 F qui devient nécessaire pour prévenir la chute de la cloche et par suite de la voûte du clocher". Dans sa lettre du 18 octobre 1810, le curé Fournié décrit ainsi son église

“L’église est couverte, lambrissée, blanchie de neuf, le carrelage a besoin d’être réparé en partie. La tribune sans escalier a besoin d’être planchée à neuf et en entier. Le clocher, la flèche en ardoise qui est une fort belle pièce est dans un état pitoyable. La chaire en mauvais état. Il y a quatre autels dont un seulement en état ; le grand autel devant lequel se font tous les offices est sans tableau”.

Le 25 octobre 1814, c’est une ordonnance du Roi qui autorise la Municipalité de Sérignac “à s’imposer extraordinairement en deux ans au centime franc des contributions directes une somme de 1 400 F pour contribuer à la restauration du clocher de l’église. La dépense est évaluée à 1 989 F 15. Le 8 février 1815, le Ministre de l’Intérieur approuve le devis des travaux à faire pour réparer le clocher de l’église de Sérignac. Le 28 octobre 1815, selon l’architecte départemental Bourrières, “l’état des augmentations faites à la flèche de l’église de Sérignac, causées par la longueur du temps qu’on a mis à approuver les ouvrages à faire à la dite flèche est : 2 sablières extérieures pourries, le poinçon du bout de la flèche, 2 chevrons de plus au bout de la flèche (à remplacer), 5 goussets à placer en plus aux enrayures, 2 chevrons à ajouter au bas de la croix qui doit être placée au bout de la flèche”. En 1816, c’est Pierre Parrouty charpentier qui avait fait l’adjudication des réparations le 6 septembre 1815, qui a réalisé tous les travaux pour une somme de 2 025 F. Ainsi, à la chute de l’Empire, le clocher de Sérignac a bénéficié d’une complète restauration.

Restauration de l’église (1823-1826)

Mais l’état général de l’église est resté très préoccupant si on en croit les correspondances et les délibérations municipales des années suivantes. Ainsi, d’après une délibération du 7 avril 1823, “l’église de Sérignac est dans un état complet de délabrement. Monseigneur l’Evêque avait officiellement prévenu M. le Recteur de cette commune que si les réparations qu’il indique ne sont pas terminées le 1er mai prochain, il interdit l’église. L’église est en effet dans un état absolu de délabrement et d’indécence. Mais les réparations seraient d’un montant de 2 600 F 56 centimes. Déjà quelques années auparavant plus exactement le 4 août 1821, “il s’écroula une partie de la façade de l’église de Sérignac, consistant en cinq toises, sans que cependant cela menaçait ruines. Comme cette brèche se trouvait à côté de la porte d’entrée de l’église et pour ne pas empêcher les fidèles d’aller à la messe, cette façade fut réparée en urgence pour 60 F.”

Il semble que les efforts ont surtout porté sur “l’embellissement” de l’église. C’est ainsi que le 8 avril 1823, la municipalité approuve un devis qui comportait les commandes suivantes : “un autel semblable à celui de Bruch pour le tombeau, de 9 pieds, baguettes dorées avec un écusson au centre du panneau, dorure et peintures ; 6 chandeliers de 27 pouces ; un tableau du maître-autel composé d’un Christ, la Vierge et la Magdeleine ; peinture du sanctuaire ainsi qu’il suit : fond de la voûte azur parsemé d’étoiles blanches, une gloire d’où sortira un Saint-Esprit de la masse des nuages ; d’un entablement à hauteur des chapiteaux ; le dessous distribué à panneaux aux trophées d’église ; toute la partie du sanctuaire jusqu’à six pieds environ de hauteur peint en acajou et les panneaux en noyer ; les deux colonnes fixant les peintures du sanctuaire en granit. Pour le plâtrier : deux urnes pour les deux petites chapelles, huit chandeliers à 18 pouces. La peinture de la chaire en acajou ; puis panneaux en marbre, les consoles de l’impériale...” Le 11 juin 1823, la Municipalité s’engage à verser 1 300 F en deux ans. Le 5 avril 1824, elle approuve un autre devis : “Pour le lambrissage du contour du sanctuaire à hauteur de cinq pieds, en bois de pin, distribué en panneaux avec plinthe et corniche, un banc de chaque côté, divisé en trois places, accoudoir au centre le tout peint à l’huile, couleur noyer ou acajou ; trois marchepieds pour les autels en bois de peuplier ; pour la garniture de deux chassises existant pour les devants d’autels des chapelles latérales ; confection de deux niches à pratiquer dans le massif du grand arceau, avec les décors nécessaires. C’est ainsi qu’au cours de l’année 1824, sont exécutés divers travaux d’embellissement et de réparations de l’église. En 1826, c’est Sieur Vincent Francllet, doreur domicilié à Agen qui a réalisé les travaux d’embellissements en

particulier le tableau du maître-autel. Mais ces décorations intérieures n'ont-elles pas été réalisées aux dépens de travaux plus urgents ? D'après une lettre du Maire, du 8 août 1828, "la principale cloche de l'église était sur le point de se séparer du joug, or la voûte du dôme est d'une construction faible".

II) CONSOLIDATION ET MISE EN VALEUR DU MONUMENT (1830-1914)

De gros travaux

Le 23 novembre 1833, le Maire indique "qu'une réparation est urgente à l'église de cette paroisse, qui de jour en jour se délabre du côté du levant". Lors d'une visite épiscopale en 1844, il est constaté que "la toiture est en mauvais état". En 1851, la Municipalité a adressé à l'Administration des Cultes deux devis de réparation : 612 F 20, relatif à la réparation des murs en général ; 245 F concernent plus particulièrement le sanctuaire, la flèche et la coupole". En 1854, le Ministre de l'Instruction Publique et des Cultes retourne une seconde fois la demande "d'un secours pour aider la commune dans la dépense des réparations de son église". Une délibération municipale du 11 février 1856 décide "d'effectuer des réparations urgentes à l'église, au lambris le plus tôt possible pour prévenir des accidents". Le 14 mai, il faut "réparer la flèche, l'escalier du clocher et la couverture de l'abside de l'église". Enfin, par une lettre du Maire du 20 mars 1867, on apprend que désormais "les réparations à faire au clocher étaient tellement urgentes qu'il était impossible d'attendre que l'impôt de 10 centimes par franc voté pour cet objet le 14 mai 1865, fut perçu sans s'exposer à être obligé à faire plus tard des réparations plus considérables". Le Conseil de Fabrique avance 3 000 F. En 1868, il est toujours indiqué qu'il y a "urgence à faire au plus tôt les réparations à l'église" et nécessité de "la continuation des travaux restant à faire".

Le 15 juillet 1871, le Maire demande au Préfet l'autorisation de traiter de gré à gré avec un ouvrier pour les réparations à faire à l'église de Sérignac. En 1876, d'après le curé de Sérignac, la paroisse compte 790 habitants. L'église possède "une flèche octogone en spirale et couverte d'ardoises, sur une tour carrée en petit appareil romain (sic) ; la hauteur du sol de l'église au sommet de la tour est de 19 m, du sommet de la tour à celui de la croix de 17 m, le total est de 36 m. Il y a une cloche de 20 quintaux, une de 10 et une troisième de 30 kgs. Le sol n'est pas pavé convenablement. La nef a 21 m et le sanctuaire 8 m. Le grand autel est en marbre blanc. Il y a quatre autels : le maître-autel, celui de la Sainte-Vierge, de Saint-Joseph, de Saint-Blaise". Au cours de la séance du Conseil Municipal du 23 septembre 1883, l'offre du Conseil de Fabrique de verser dans la caisse municipale 450 F pour réparations urgentes à la flèche du clocher est acceptée. Un mémoire des travaux dressé par M. Jonquière, couvreur-zingueur à Agen, a estimé le coût à 820 F. Mais le Conseil de Fabrique a fait un don complémentaire de 370 F. Le procès-verbal de la visite pastorale indique ainsi 725 habitants pour la paroisse en 1884 et mentionne "la flèche en spirale, couverte en ardoises". A la fin du XIX^{ème} siècle, l'église paraissait "en bon état".

Mise en valeur

Depuis le début du XIX^{ème} siècle, la Municipalité de Sérignac manifeste une volonté d'urbanisme. Ainsi en 1830, elle décide des réparations, à la promenade publique, celle de la Tour (Thou). Par plusieurs délibérations, du 17 mai 1846, du 9 mai 1847 et enfin du 12 décembre 1852, elle décide le transfert du cimetière "qui est situé dans le centre du village trop rapproché des habitations. Une des premières concessions dans le nouveau cimetière, au lieu de Lahite est du 20 mars 1854. Le pavement des rues et la construction d'aqueducs sont réalisés. Mais surtout la Municipalité a entrepris de "dégager l'église de la paroisse et d'assainir le quartier de la ville". Le 10 janvier divers terrains sont ainsi reconnus d'utilité publique, "au nombre desquels sont compris les masures et emplacements qui se trouvent derrière

l'église". Il s'agit d'une pâture, d'une étable, d'un chai et d'une autre parcelle pour un coût de 4 380 F. La Fabrique y a contribué pour un montant de 1 500 F. La délibération du 18 mars 1871 a décidé que "les masures situées derrière l'église achetées par l'ancien conseil seraient démolies et les matériaux vendus afin de déblayer le derrière de l'église". En 1874, sont réalisés divers travaux aux "gondoles servant d'écoulement des eaux des rues avoisinant l'église, à l'aqueduc qui déverse ces eaux sur le boulevard, de nivellement et des plantations d'arbres autour de l'église". Ainsi son instituteur en 1914, Pierre Mazeret pouvait sous-titrer sans complexe sa monographie : **Sérignac-en-Bruilhois, Une ville de l'Agenais !**

III) GRANDEUR ET MISERES DU CLOCHER (1914-1954)

Dernières tentatives de sauvegarde (1916-1921)

Certes depuis la fin du XIX^{ème} siècle, l'église a eu besoin de travaux en particulier pour la réparation de la toiture. Ainsi en 1910, les réparations de la toiture ont coûté 229,95 F alors qu'une dépense de 100 F seulement avait été prévue.

Or au cours de la séance du Conseil Municipal du 2 décembre 1911, le Maire décrit l'état de délabrement dans lequel se trouve le clocher. Le Conseil après délibération invite M. Le Maire à faire visiter le monument par un architecte, le Conseil en entier assistera à cette visite. Le 30 mars 1912, le Maire organise un "référendum" auprès de ses administrés pour la demande de classement de l'église comme monument historique. Sur 180 ménages consultés, 134 par leur signature ont approuvé la conduite du Conseil. 47 ont refusé de signer.

Le 8 janvier 1916, le Conseil Municipal vote un crédit pour des photographies et autres dépenses en vue du classement de l'Eglise comme monument historique. Le Maire expose "que l'Eglise de Sérignac et notamment le clocher, ont été à plusieurs reprises signalés comme susceptibles d'être classés au nombre des monuments historiques. Le Conseil demande le classement de l'église comme monument historique et vote à cet effet une somme de 50 F pour frais de photographies. Mais le moment n'était peut-être pas particulièrement bien choisi alors que sur le Front de nombreux monuments historiques subissaient destruction et acte de vandalisme de la part des armées allemandes, pour la sauvegarde même d'un pittoresque "couronnement à hélice pyramidale. Certes, la Municipalité a reçu une lettre de Mr. le Sous-Secrétaire d'Etat des Beaux-Arts du Ministère de l'Instruction Publique relative au classement de l'église comme monument historique, le 8 juin 1916. Le Conseil Municipal prend acte de cette lettre "qui donne pleine confiance pour un résultat favorable et prochain".

Le Préfet avait informé le 26 mars 1919 que le département ne pouvait accorder de subvention pour les réparations à effectuer à l'église. En effet depuis 1906, le département n'accordait plus de subventions aux communes pour les dépenses de cette nature qui devaient être payées sur les fonds de budget des cultes versées annuellement dans la caisse municipale. Ainsi pour le budget 1919, il est prévu pour tous les frais : 1502,86 F. Le 21 avril 1919, "le Conseil Municipal après délibération décide de se rendre compte de visu de l'état des lieux à réparer, et il se rend à l'église. De cette visite, il résulte que le devis primitif est insuffisant. Il faut établir un nouveau devis s'élevant à douze cents francs. Il faut pour la toiture de l'église 1 000 tuiles canal. Il faut remanier 270 m² de toiture du chœur, de la sacristie, bas-côtés. Le 14 septembre 1919, une somme complémentaire de 500 F pour les réparations de la toiture de l'église est votée.

Le Conseil Municipal ne désespère pas. Ainsi le 22 juin 1919, le Maire rappelle que diverses démarches ont été faites dans le but de faire classer le clocher de l'église de Sérignac comme monument historique. Après délibération, le Conseil décide qu'une délégation de deux

membres se rendra auprès du Sous-Secrétaire d'Etat aux Beaux-Arts pour hâter la solution de cette affaire et vote une somme de 200 F.

En 1921, le curé de Sérignac a écrit à son évêque : "le clocher est un danger public, nul architecte ne voudra prendre sur lui de déclarer que dans sa chute il n'y aura pas quelque danger pour l'édifice tout entier". Le 23 octobre, c'est un arrêté municipal qui a décidé 20 minutes avant la messe paroissiale la fermeture de l'église et de la rue côté nord-ouest longeant cet édifice. C'est sur le rapport de M. Metge, architecte départemental qui date du 10 octobre 1921, que le Maire a décidé une fermeture temporaire du lundi 24 octobre courant jusqu'au moins le 24 décembre 1921.

La "grande pitié" du clocher

Le 15 décembre 1921, c'est une convocation extraordinaire du Conseil Municipal pour "prendre une décision au sujet du clocher de l'église, approbation des plans et devis". La reconstruction du clocher s'élèverait à 40 000 F, "ce qui serait trop onéreux pour la commune, cette dépense n'étant pas d'utilité publique". La souscription qui avait été projetée en vue de la reconstruction du clocher n'a pas donné de résultat. M. Georges Pujol, architecte à Agen, a présenté un projet comprenant plans et devis de démolition du clocher et de la couverture du beffroi de l'église pour 10 700 F. C'est M. Gaston Sarrau, entrepreneur de charpente, demeurant à Sérignac qui a "exécuté les travaux de démolition de la flèche et de recouverture provisoire du clocher de Sérignac pour 9 521,80 F. En effet, il "démolit avec soin la croix en fer forgé de la couverture en ardoises, les lattes et la grosse charpente. Tous les matériaux ont été descendus avec précaution en vue de leur futur emploi". La recouverture provisoire prévue se composait de 12 fermes et 8 arêtiers ; la façon en ardoise et le vieux zinc devait être réutilisés.

Or en novembre 1922, le conseil municipal arrête les travaux qui étaient prévus pour la couverture du beffroi. En effet, un nouveau projet de reconstruction de la flèche est mis sur pied ainsi qu'une souscription encouragée par l'évêque. Mais pour des raisons de coût, le projet de réédification du clocher fut de nouveau abandonné. Une bâche a continué de préserver le beffroi "jusqu'à complète usure", les morceaux ont été remis aux prêteurs en juin 1924. Une couverture en éverite l'a remplacé. Les travaux ont été exécutés par Victor Molinié, charpentier à Brax. Ils se sont élevés à 5 188,45 F sur un crédit prévu de 4 030 F. La couverture en éverite a donc coûté dix fois moins cher que la réédification de la flèche (hélicoïdale ?). Or la commune a eu aussi des dépenses à effectuer pour l'édification de son Monument aux Morts, les réparations de ses écoles. C'est ainsi que le 9 juillet 1921, elle demande la suppression d'une classe, "l'enfantine". Le Préfet refuse. Pour la démolition du clocher la commune avait dû emprunter 8 000 F à un de ses administrés, M. Nachens. En 1923, "la situation financière de la commune n'a pas permis le remboursement intégral de cette somme. Il reste dû 3 200 F". En 1925, les 485 F prix de la pose de la bâche, ordonnée le 16 novembre 1922, sur la maçonnerie du clocher n'ont pas été payés à Gaston Sarrau, charpentier de Sérignac.

Entretien du toit en éverite (1931-1954)

Le 13 avril 1931, le Maire signale au conseil que la somme votée pour la réparation de l'église n'est pas suffisante. M. Simard, entrepreneur, a exposé un devis qui s'élevait environ à la somme de 2 000 F. Après en avoir délibéré, le Conseil estimant "que ces réparations sont de toute nécessité et urgentes, étant un danger public, à l'unanimité vote la somme demandée".

Le 22 mars 1953, une souscription pour la réparation de la toiture du clocher de Sérignac a rapporté 41 000 F. M. Joigneau, ingénieur d'arrondissement, a donné le 27 mars,

son avis : "le clocher de l'église de Sérignac-sur-Garonne a été refait en totalité en 1922 et les travaux de l'époque avaient permis d'établir une charpente neuve en sapin avec couverture en plaques d'éverite dont l'efficacité est limitée dans le temps ; elles présentent de nombreuses fêlures et certaines même ont disparu, emportées par le vent, à la suite d'un accrochage défectueux. Les eaux de pluies ont attaqué les pièces maîtresses de la charpente, provoquant leur pourriture. Cet état de choses constitue un danger réel pour la solidité de l'édifice". Le 13 avril 1953, une subvention départementale est accordée, sur une dépense de 317 000 F, elle est de 79 250 F (taux 25 %). Les travaux ont été réalisés par l'entreprise de maçonnerie et de béton armé, O. Négri, de Sérignac-sur-Garonne. Les charpentes assemblées en sapin des Pyrénées ont été remplacées, ainsi que des arêtiers. La couverture en éverite a été remplacée (40 x 40 cm). La couverture de l'abside a été refaite avec des tuiles plates dite pigeonnier (30 x 24 cm) et des liteaux de sapin ont été remplacés sur une surface de 24 m². Ont été aussi réalisés la réfection de deux arêtiers avec fourniture de tuiles canal neuves et le rejointement des murs. La direction des travaux a appartenu à André Serret, architecte à Agen.

- RECONSTRUCTION DE LA FLECHE HELICOIDALE EN 1988

Dans le cadre de la politique culturelle menée par le Département, qui de charte en conventions inscrit nos monuments historiques afin de leur redonner leur beauté d'antan, le clocher de Sérignac a retenu l'attention de la Commission Culturelle. La belle lithographie de l'Abbé Barrère, du milieu du XIX^{ème} siècle, a été un argument décisif.

Cette initiative tombe du ciel en quelque sorte, car elle rejoint la préoccupation d'un certain nombre d'habitants de Sérignac et de nombreuses autres personnes amoureuses du patrimoine. Ainsi a été créé, en 1984, un comité pour le projet de reconstruction.

Entre temps, la municipalité de Sérignac a réalisé d'importants travaux de restauration et en particulier l'embellissement de l'intérieur de l'église. Mais en janvier 1987, un rapport fut établi et remis par Monsieur Jean François-Poncet, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne, à Monsieur le Ministre de la Culture. Trois mois plus tard, M. Philippe de Villiers, Secrétaire d'Etat à la Culture, signait la convention culturelle entre l'Etat et le Département de Lot-et-Garonne. Elle prévoyait donc la reconstruction intégrale de la flèche hélicoïdale, grâce à une participation financière de l'Etat, de la Région, du Département et de la commune de Sérignac.

Sont venus s'ajouter diverses aides sous forme de dons et de bénévolat ; Monsieur Donnadiou, architecte maître-d'oeuvre, a fait don de ses honoraires ; Monsieur Dorbessan, compagnon, a réalisé gracieusement les épures de la future flèche hélicoïdale et celles du beffroi. Ainsi en février 1988, le dossier technique et administratif est fin prêt. L'entreprise Charles et Mouysset est retenue, les travaux commencent au printemps et l'inauguration de la nouvelle flèche hélicoïdale se fait en ce mois de septembre 1988. Comme l'annonçait la légende de Sérignac : "le clocher tordu continuera de faire la nique au Démon".

Jean CAILLAU

Chargé de Mission à l'A.D.D.C.

Devis estimatif de la réparation à faire à la flèche du clocher de l'église de Sérignac
(2 février 1808)

Moi François Lespes, charpentier de la commune de Bruch, troisième arrondissement du département de Lot-et-Garonne, d'après les ordres de Monsieur le Maire, je me suis transporté sur le lieu, j'ai examiné toutes les réparations à faire et les plus urgentes et inévitables.

- 1) il faut remplacer toutes les "ancelières" qui sont tombées et remplacer d'autres et tous les soutiens des chevrons ou les petits "aquiau", qu'ils sont pourris, ils seront remplacés en bois de chêne portant de six pouces en carré et six pieds de long (correction de l'administration : cent soixante deux millimètres en carré (sic), un mètre neuf cent quarante neuf millimètres en longueur). Il en faut trente pièces à deux francs la pièce 60 F
 - 2) plus, il sera fourni trois milliers d'ardoises à soixante dix francs le millier 210 F
 - 3) plus, il sera placé un cercle de fer à quatre pieds au-dessous du bout de la flèche (un mètre deux cent quatre vingt dix neuf millimètres) pour resserrer le bout des chevrons et de la charpente, le prix du fer ou la façon 26 F
 - 4) plus, il sera fourni un cent de planches de refendu d'un pouce (vingt sept millimètres d'épaisseur) pour soutenir l'ardoise, le prix du plancher 70 F
 - 5) plus, il sera fourni quatre milliers de clous "grosse nadille" à huit francs le millier 32 F
 - 6) plus, il sera fourni cinq cents clous "grand planche" à seize francs le millier 8 F
 - 7) plus, il sera fourni un planche de plomb pour couvrir le bout de l'ardoise au bout de la flèche 40 F
 - 8) plus, pour la main d'oeuvre ou les échafaudages ou équipages 400 F
 - 9) Le dit devis sera mis en adjudication (au rabais) par devant Monsieur le Maire de la Commune de Sérignac
 - 10) pour le frais du dit devis 6 F
- mont en total la somme 846 F

A Bruch le 2 février 1808

Lespes

Note marginale :

Renvoyé le présent devis à Mr le Maire de Sérignac à qui il est observé que cette pièce ne peut être admise vu qu'on y a fait usage des dénominations des anciennes mesures. Ce devis sera refait et on n'emploiera dans sa rédaction que les nouvelles dénominations métriques. Il sera soumis à l'approbation du Conseil Municipal.

A Agen le 30 janvier 1809

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général de la Préfecture
C.M. Lafont

(A.M. de Sérignac)

L'an 1809 et le 2 février, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sérignac assemblé au lieu ordinaire de ses séances, d'après la convocation de M. le Maire de ladite commune, lequel leur a soumis le renvoi fait par M. le Préfet du devis de réparations à faire à la flèche de l'église de la présente commune, lequel leur a représenté de prendre les dites réparations en considération.

Les membres dudit conseil soussignés vu le devis ci-dessus énoncé, prenant la représentation de M. le Maire en considération, ont unanimement délibéré que les réparations mentionnées audit devis sont très urgentes, et méritent d'être réparées le plus promptement possible. Et autorisent M. le Maire de les faire faire et de disposer pour le compte d'icelles des sommes disponibles de la commune.

Fait les jour, mois et an susdits

Délibération du 15 mai 1812 : le vent a causé une brèche à la flèche de l'église

L'an 1812 et le 15 mai, les membres du Conseil Municipal de la commune de Sérignac, du canton de Laplume, 1er arrondissement du département de Lot-et-Garonne, assemblés en session, au lieu ordinaire de ses séances, le Maire leur a dit qu'ils avaient déjà pris une délibération à raison de la brèche que le vent a causé à la flèche de l'église de cette commune, que le mal empire de jour en jour et doit être presque porté au double du devis qui a été fait depuis quelques années, lequel n'a pas été exécuté faute de fonds, que si des secours ne sont pas apportés à cet édifice, sa ruine va être soudaine ; il demande que M. le Préfet soit prié de nouveau de vouloir donner un moyen pour faire faire ces réparations soit en autorisant la vente des arbres appartenant à la commune qui pourrait donner à peu près la moitié et pour l'autre moitié permettre une quête ou créer un impôt territorial et au marc le franc.

Les membres soussignés prenant en considération l'exposé que vient de leur faire le Maire à raison des réparations à faire à la flèche de l'église de cette commune prient de nouveau M. le Préfet de vouloir la prendre en considération et donner un moyen pour faire faire ces réparations, soit en autorisant la vente des arbres appartenant à la commune ou de permettre une quête ou créer un impôt territorial sans cela ils auraient le mal au cœur de voir détruire en entier cet édifice.

Ainsi délibéré les jour, mois et an susdits, Fournié Aîné, Bellot Aîné, J. Moureau, Villeneuve, Darqué, Laborde, Uchard et Salinères Maire.

Rapport d'expertise du clocher

(15 février 1816)

Nous experts soussignés, en vertu de l'invitation qui nous a été faite par M. le Maire de la commune de Sérignac et le Sieur Parrouti, adjudicataire de la réparation de la flèche du clocher de la dite commune, nous sommes transportés ce jourd'hui quinze février au lieu de Sérignac à l'effet de procéder à l'examen du travail fait à ladite flèche par le Sr Parrouti, après avoir pris connaissance du devis et examiné toutes les parties qui étaient susceptibles d'être réparées, avons reconnu que la couverture de l'ardoise serait resuivie tout autour de ladite flèche, c'est-à-dire à prendre à la seconde enrayure jusqu'en bas afin de fermer tous les vides et jours qui existent.

En foi, avons dressé le présent rapport pour servir et valoir ce que de droit,

à Sérignac ce 15 février an 1816

Bachelot, charpentier expert. Gautier Péré

Lettre de M. le Préfet portant renvoi de l'état estimatif des réparations à faire à la cloche
de cette commune

(17 septembre 1828)

Agen, le 17 septembre 1828

Monsieur,

Vous avez demandé par votre lettre du 8 août dernier que j'accorde quelque secours à votre commune pour la mettre à même de faire réparer le joug de la cloche de la succursale.

Je regrette de ne pouvoir accéder à la demande que vous me faites, les fonds que j'ai en ma disposition en 1828 pour secourir les communes pauvres ont été attribués dans les premiers mois de cette année ; de manière qu'il m'est impossible de vous rien accorder. Je ne puis donc que vous engager à recourir à la voie des dons volontaires, ainsi que vous l'aviez projeté, si je ne pouvais venir à votre secours.

Je vous renvoie l'état estimatif de la dépense que vous m'aviez transmis.

J'ai l'honneur d'être avec des sentiments distingués,

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Le Préfet

Laconverserie

A Monsieur le Maire de Sérignac (Layrac a été raturé)

Devis des réparations à faire à la grande cloche de l'église de Sérignac

pour niveler le joug et autres ouvrages de charpenterie	20 F
pour deux boulons qui doivent traverser le joug dans toute sa hauteur	12 F 50 c
pour 4 bandes neuves du poids de 40 kilogrammes	40 F
pour l'ajustage de 4 bandes courtes 20 kilogrammes de fer	20 F
quatorze boulons pour assujettir les bandes, 42 kilogrammes de fer	42 F
8 coins de fer pour serrer les bandes 8 kilogrammes	8 F

Dressé par Moi, François Laborde, forgeron, à Sérignac le 8 août 1828

Laborde

Vu par nous, Maire de la commune de Sérignac, soussigné à Sérignac, le 8 août 1828,

Le Maire

Alphonse Douézan

Devis estimatif des réparations à faire à l'église et au clocher de Sérignac, dressé par moi
charpentier de Sérignac de haute futaie, soussigné

Eglise

le couvert de l'église a deux cent quatre vingt huit mètres carrés à 60 centimes le mètre tuile canal	1 720 F 80
réparation du chœur de l'église	50 F
réparation et crépissage du mur de l'église	100 F
quarante chevrons pour le couvert à 5 F pièce	200 F

Clocher

huit mille ardoises à 50 F le millier	400 F
clous, cinquante mille six cents à 5 F le millier	253 F
plancher pour lattes 400 mètres à 75 c le mètre	300 F
arêtiers ou bras de force pour la charpente du clocher	400 F
fer blanc pour les arêtiers 200 pieds à 1 F le pied	200 F
façon des ouvriers	1 000 F

Total 3 075 F 80

Fait à Sérignac le présent avis s'élevant à la somme de 3 075 Francs 80 centimes ce
neuf août 1841.

Dupuy Aîné.

LE CLOCHER TORSE DE L'ÉGLISE DE SERIGNAC-SUR-GARONNE

Pour quel motif un architecte, de nos jours, participe-t-il bénévolement à la rénovation d'un clocher torse dans une petite commune de Lot-et-Garonne ? Tout simplement celui de faire vivre un ancien monument en adoptant les moyens architecturaux du XXème siècle.

La restauration du bâtiment a été conçue dans la perspective de la survie du compagnonnage et de son implication actuelle dans la construction utilisant les techniques et les matériaux de notre temps.

Je n'aurais pas souhaité participer à la reconstruction d'un décor impliquant les techniques et les matériaux de notre temps ; en revanche utiliser le bois dans sa technique actuelle la plus élaborée, le lamellé collé, voilà qui peut passionner.

Il ne faut pas oublier qu'un Architecte est étymologiquement un "chef d'ouvriers", le chef de ceux qui édifient le bâtiment. Ceux qui œuvrent pour le bâtiment sont aujourd'hui nombreux et spécialisés : les ingénieurs de différentes disciplines, chauffage, ventilation, plomberie, électricité, béton armé, charpentes métalliques et lamellé collé... Ensuite viennent les ouvriers et leur encadrement pour l'exécution. La vocation de l'architecte, maître d'œuvre, est de coordonner tous ces acteurs du bâtiment.

Les compagnons sont des acteurs particuliers car, héritiers de la tradition, porteurs d'un savoir, ils maîtrisent mieux que tout autre leur propre corps de métiers.

Alors l'architecte peut directement travailler avec ces ouvriers, selon la tradition, sans intermédiaires de la conception des formes jusqu'à la réalisation de l'œuvre. L'architecte dessine les premiers plans qui seront ensuite repris par les compagnons en plans de fabrication.

Un clocher torse est un ouvrage exceptionnel. Il met en jeu, tant au niveau conceptuel que manuel, un savoir faire tout particulier : ainsi la réalisation des arêtiers dégauchis en bois lamellé collé, représente une véritable prouesse technique.

La reconstruction du clocher torse de **Sérignac** a été l'occasion de réaliser mon métier dans des relations de confiance et de complémentarité. Je souhaiterais plus souvent retrouver d'aussi heureuses circonstances.

J.C. DONNADIEU, Architecte DPLG

Mars 1988

DEPARTEMENT DE LOT-ET-GARONNE

COMMUNE DE SERIGNAC-SUR-GARONNE

RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE

AVANT-PROJET DETAILLE

DEVIS DESCRIPTIF

J.C. DONNADIEU, Architecte D.P.L.G.
9, avenue Lazare-Carnot - 47300 Villeneuve-sur-Lot
Tél. 53 70 25 47

Décembre 1987

I - CHARPENTE

1.1 Ossature Principale

- Réalisée par 8 arêtiers en bois lamellé collé cintrés en plan et en élévation : identiques par groupe de quatre ces arêtiers ont une longueur développée de 17 mètres.

1.2 Pannes

- Réalisées en bois massif, entaillées dans les arêtiers.

1.3 Croix de Saint-André

- Réalisation de quatre croix de Saint-André en lamellé collé, cintrées en plan et en élévation, exécutées en partie basse de la flèche et au lattis.
La longueur développée de chaque panne constituant la croix est environ de 6,75 mètres.

1.4 Coyeautage

- Réalisé en chevrons de bois massif de 12 x 8 de section, formant avant toit.

1.5 Corbeaux d'avant toit

- Corbeaux réalisés en chêne de 15 x 12 de section, façon de chantournement et parquet d'avant toit en planche large de chêne ou châtaignier.

1.6 Voligeage

- Réalisé par des voliges en peuplier posées en torsade sur la flèche, comprenant deux couches de 18 mm chacune.

1.7 Levage

- Descente du vieux clocher et mise en place de la flèche neuve.

1.8 Charpente beffroi

- Démontage du vieux beffroi et descente des cloches au sol avec récupération des ferrures de fixation des cloches.
- L'ossature principale du beffroi de 5,50 x 5 m est constituée de semelles de répartition portant sur la voûte et mortaisée pour recevoir les poteaux et les croix de Saint-André. Une lisse haute chapeaute tous les poteaux.
- Les pièces seront assemblées dans les règles de l'Art, avec tenons, mortaises, embrèvements et étriers métalliques.
- Mise en place du beffroi et mise en place de deux nouvelles cloches.

1.9 Paratonnerre et girouette

- Installation d'un paratonnerre et d'une girouette, couronnement de l'édifice.

II - COUVERTURE

- Couverture ardoise d'Angers trélazé 30 x 22 (1ère carrée forte) posée au crochet type "teintinox" sur volige support en place, compris plus value pour arêtières, crochets de service en acier galvanisé.

- Fourniture et pose d'un chassis de toit en fonte pour accès d'entretien, compris vitrage et raccord zinguerie.

- Fourniture et pose d'une embase de clocher en zinguerie.

*
* * *

III - MACONNERIE

- Réalisation de poutre en béton armé formant ceinture sur la tour.

- Appareillage pierre du pays dans l'épaisseur de la poutre côté extérieur.

- Crépissage et ravalement du mur intérieur du clocher.

- Piquage extérieur et raccords.

*
* * *

TABLE DES MATIERES

TOME I

– Préface de Monsieur Jean François-Poncet, Sénateur, Président du Conseil Général de Lot-et-Garonne	1
– Avant-Propos de Messieurs J. Burias, Directeur des Archives de Lot-et-Garonne, et J-L. Nembrini, Professeur agrégé, chargé du service éducatif des Archives Départementales	3
– Etude sur le patrimoine campanaire de Lot-et-Garonne par Monsieur J. Burias ..	5
– Géographie historique des flèches hélicoïdales d'Europe par Monsieur J. Clémens, Professeur à l'Université de Bordeaux III	11
– Histoire du Clocher de Sérignac-sur-Garonne (1788-1988) par M. J. Caillau, chargé de mission à l'ADDC	41
– Présentation et dossier A.P.S., pour la réalisation du nouveau clocher de Sérignac-sur-Garonne, par M. J.-C. Donnadiou, Architecte DPLG	53

TABLE DES ILLUSTRATIONS

TOME II

– 1 carte des flèches hélicoïdales de France et d'Europe	
– 1 plan projet Drapé "La Tranquillité de Sérignac"	
– 1 plan coupe du clocher de Vieil Beaugé	
– 1 plan de "la tour tordue" de Mayen (R.F.A.)	
– 1 plan de la cathédrale de Lemgo (R.F.A.)	
– 1 illustration de l'abbé Barrère dans l'histoire religieuse et monumentale du diocèse d'Agen (1850)	
– 1 dossier A.P.S. réalisé par Monsieur J.-C. Donnadiou, Architecte DPLG	



ÉGLISE DE SERIGNAC AU XIX^e SIÈCLE

SERVICE ÉDUCATIF DES ARCHIVES DÉPARTEMENTALES
DE LOT-ET-GARONNE

FLÈCHES HÉLICOIDALES D'EUROPE

ET

PATRIMOINE CAMPANAIRE DU LOT-ET-GARONNE

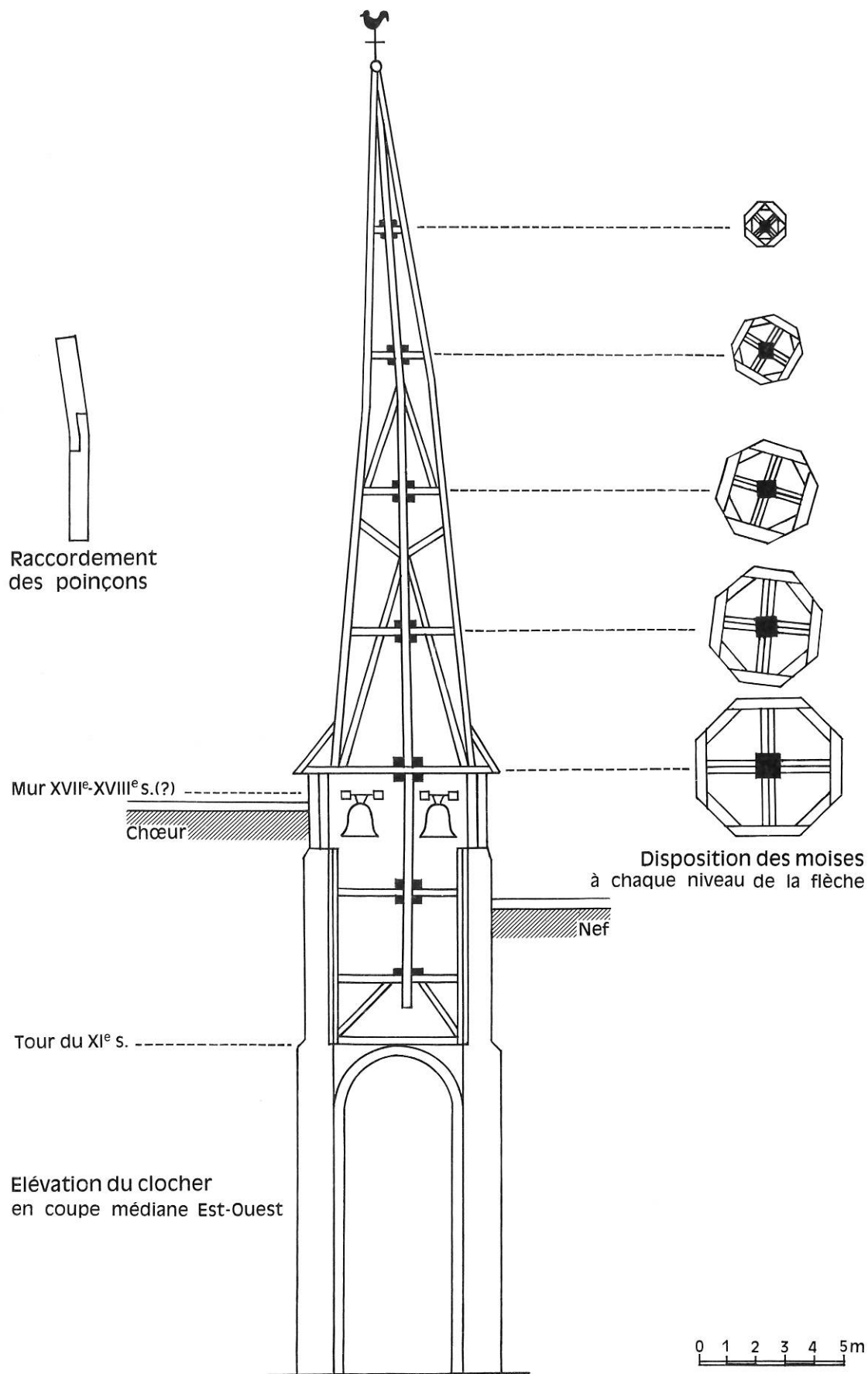


PLANS ET DOCUMENTS

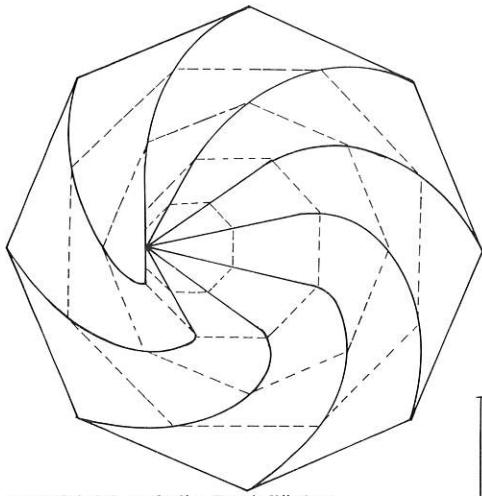
RECUEIL DE DOCUMENTS N° 9

~ 1988 ~

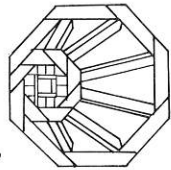
Flèche hélicoïdale du Vieil-Baugé



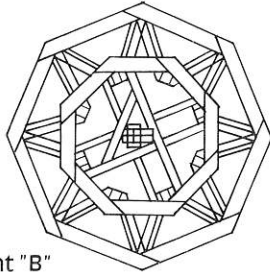
Flèche hélicoïdale de Mayen (R.F.A.)



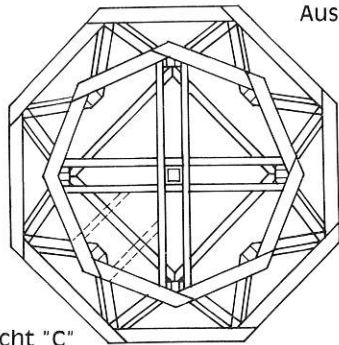
Draufsicht auf die Dachfläche



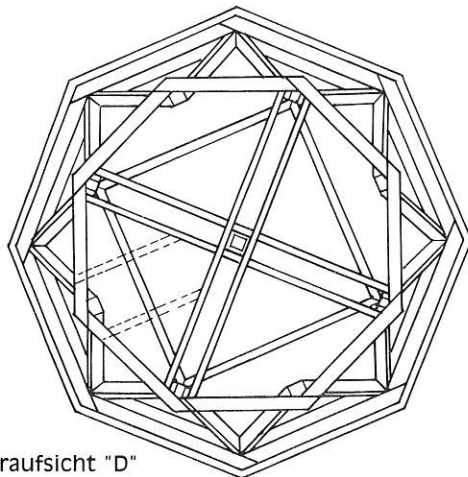
Draufsicht "A"



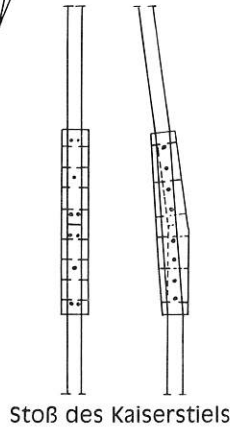
Draufsicht "B"



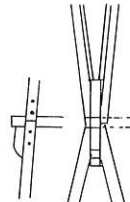
Draufsicht "C"



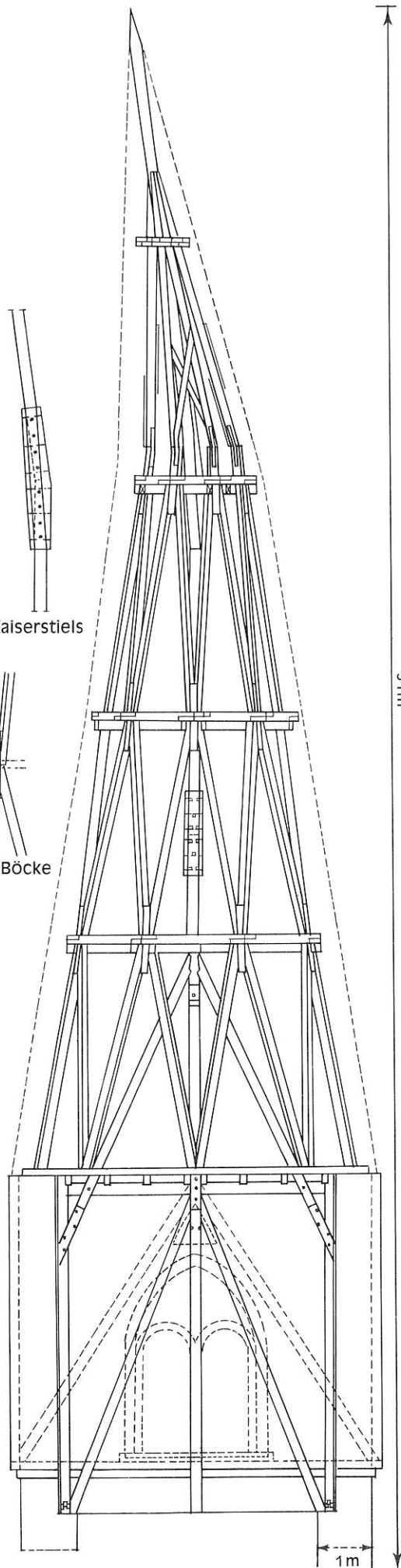
Draufsicht "D"



Stoß des Kaiserstiels

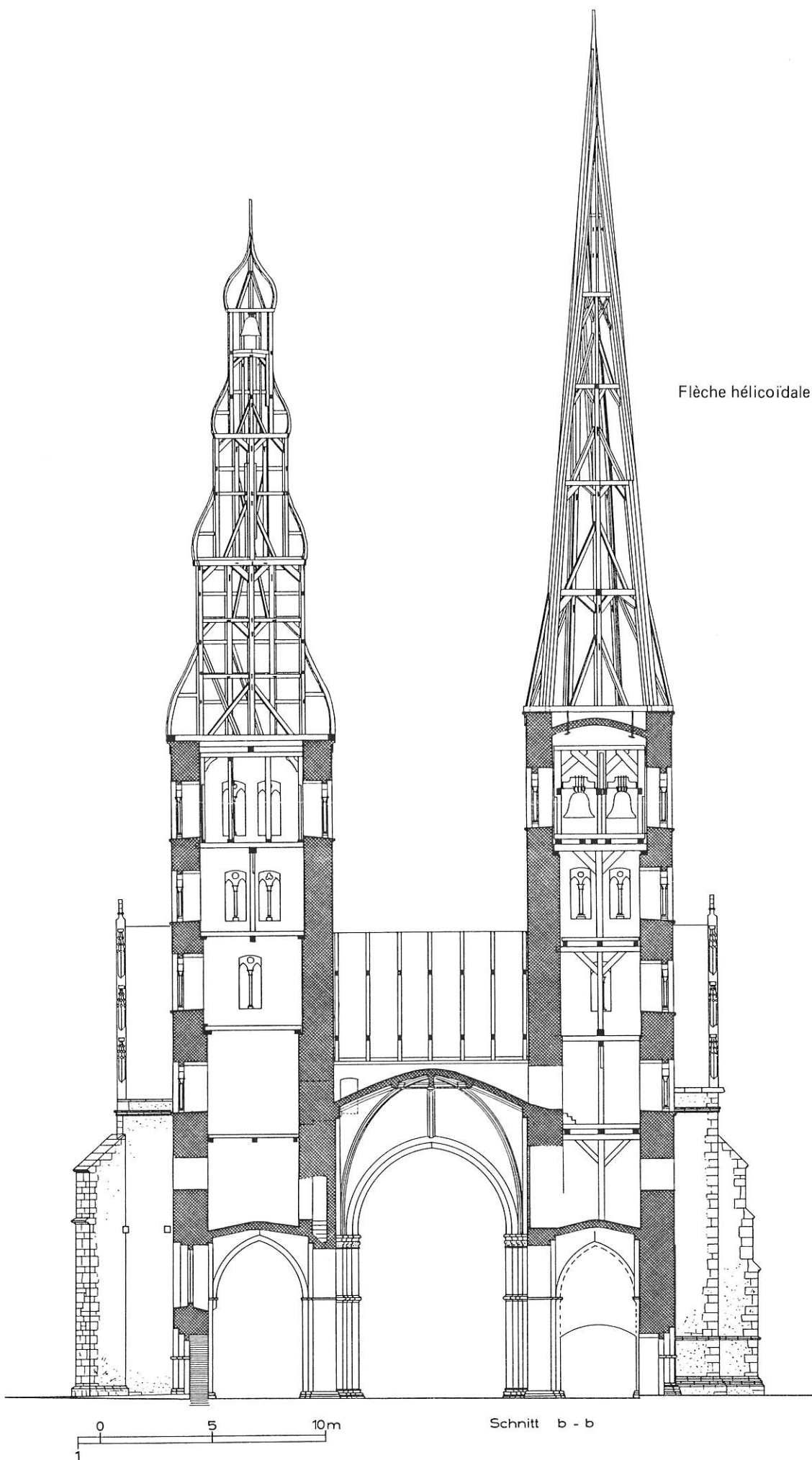


Ausfluß der Böcke



51m

1m

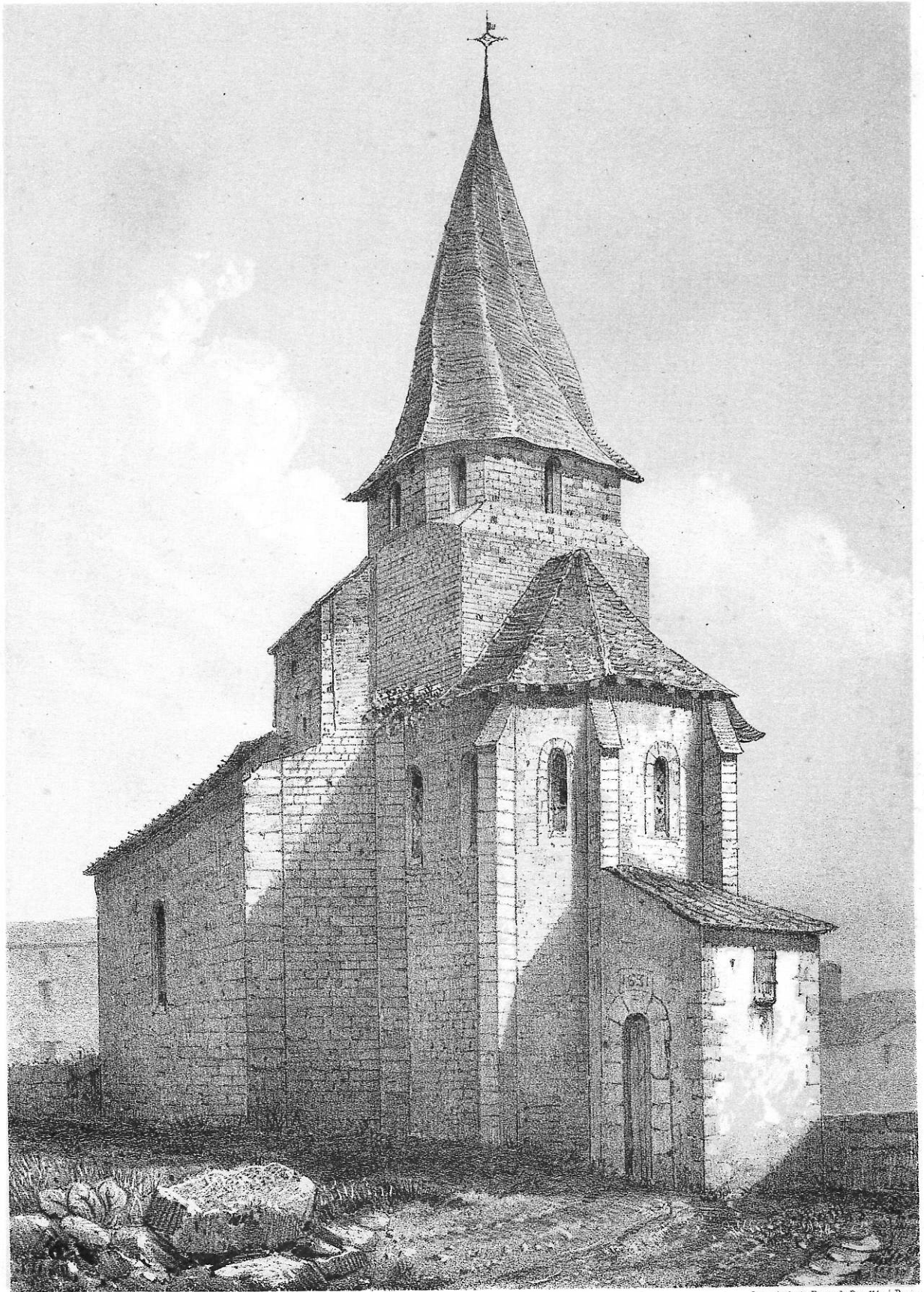


Flèche hélicoïdale

0 5 10m
1

Schnitt b - b

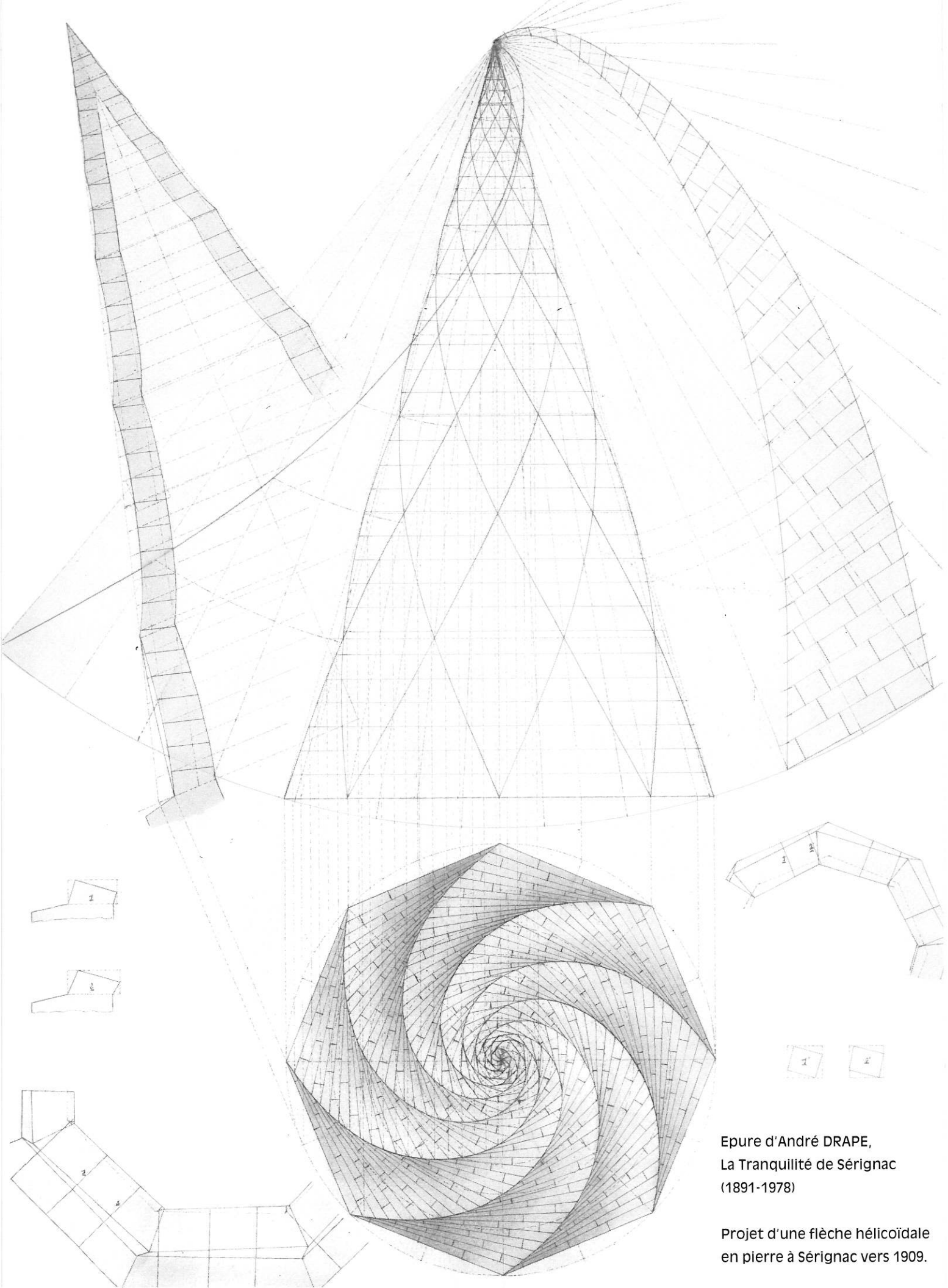
70 St. Nikolai. Schnitt b-b durch die Türme nach Osten



L'Abbé Barrère del et lith.

Imp. Auguste Broy, r. du Bac, 114, à Paris.

SÉRIGNAC.



Epure d'André DRAPE,
La Tranquillité de Sérignac
(1891-1978)

Projet d'une flèche hélicoïdale
en pierre à Sérignac vers 1909.

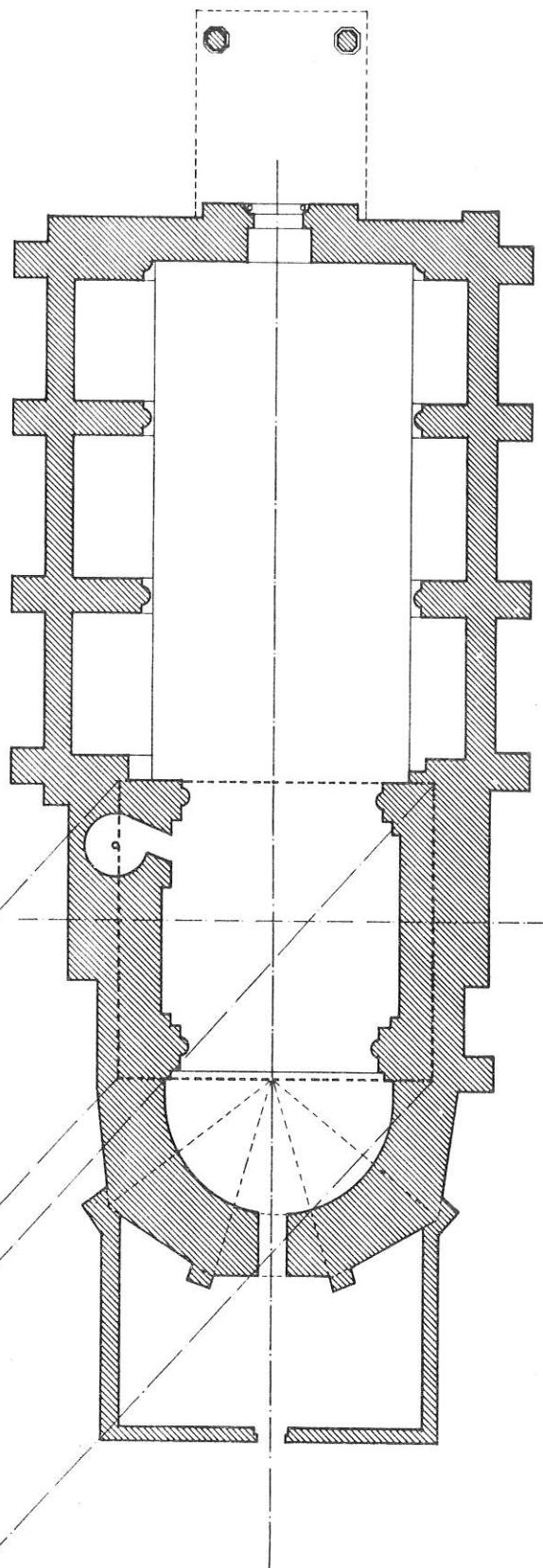
Commune de SERIGNAC sur GARONNE

RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE

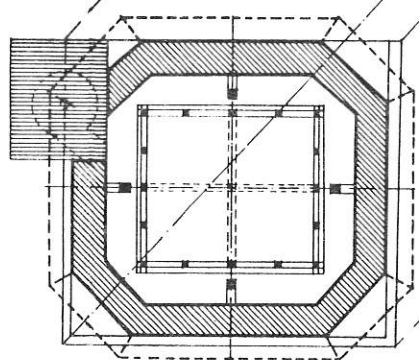
PLANS

ECHELLE 1/100
DATE DEC 1987

PLAN D'ENSEMBLE

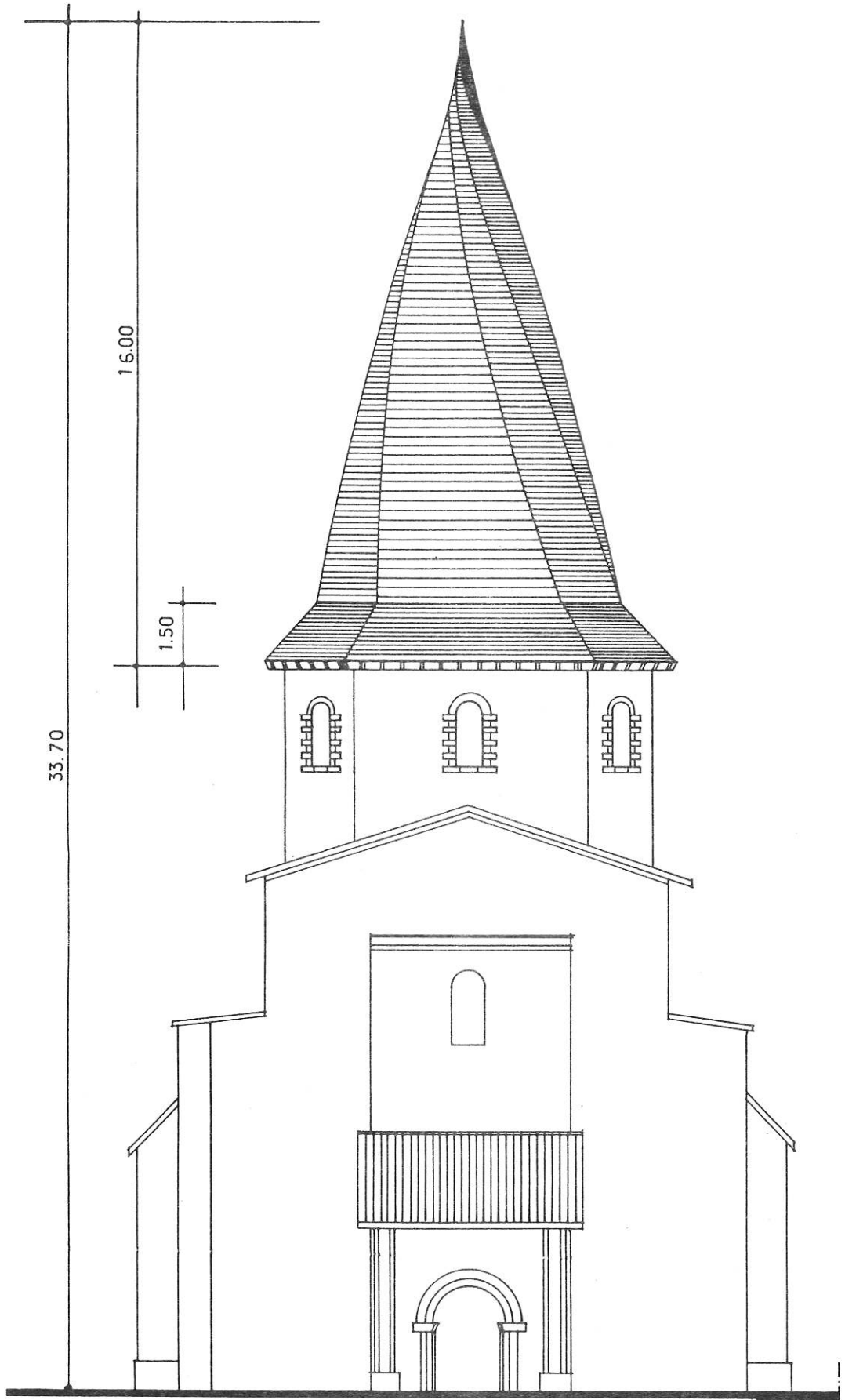


PLAN DE LA TOUR
au droit du beffroi



60 8.75 60

60 9.50 60



Commune de SERIGNAC sur GARONNE

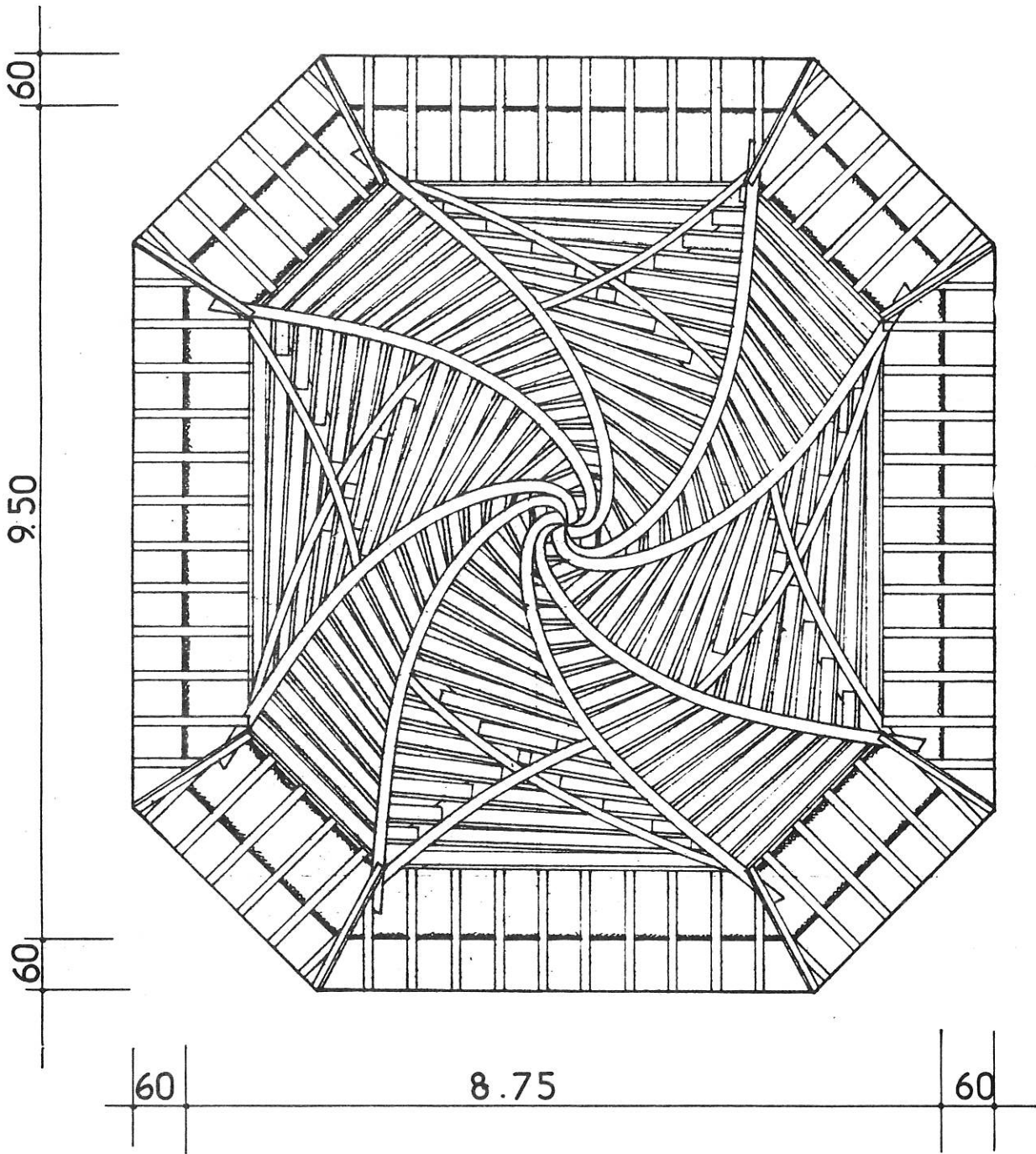
RECONSTRUCTION DU CLOCHER DE L'EGLISE

ELEVATION SUR PORCHE

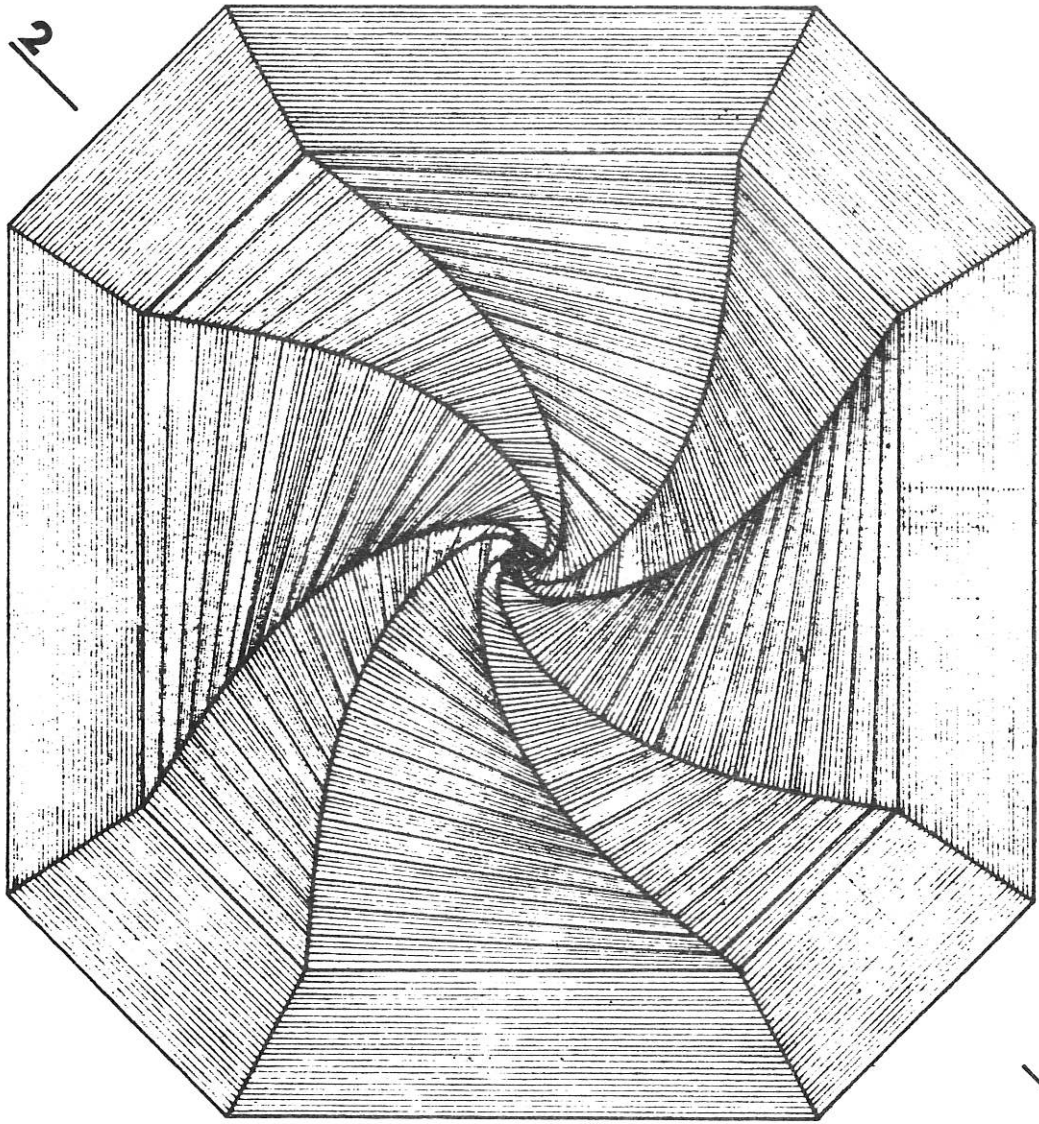
ECHELLE | 1/100

DATE | FEV. 1988

JC DONNADIEU ARCHITECTE DPLG 9 AV. LAZARE CARNOT 47. VILLENEUVE / LOT



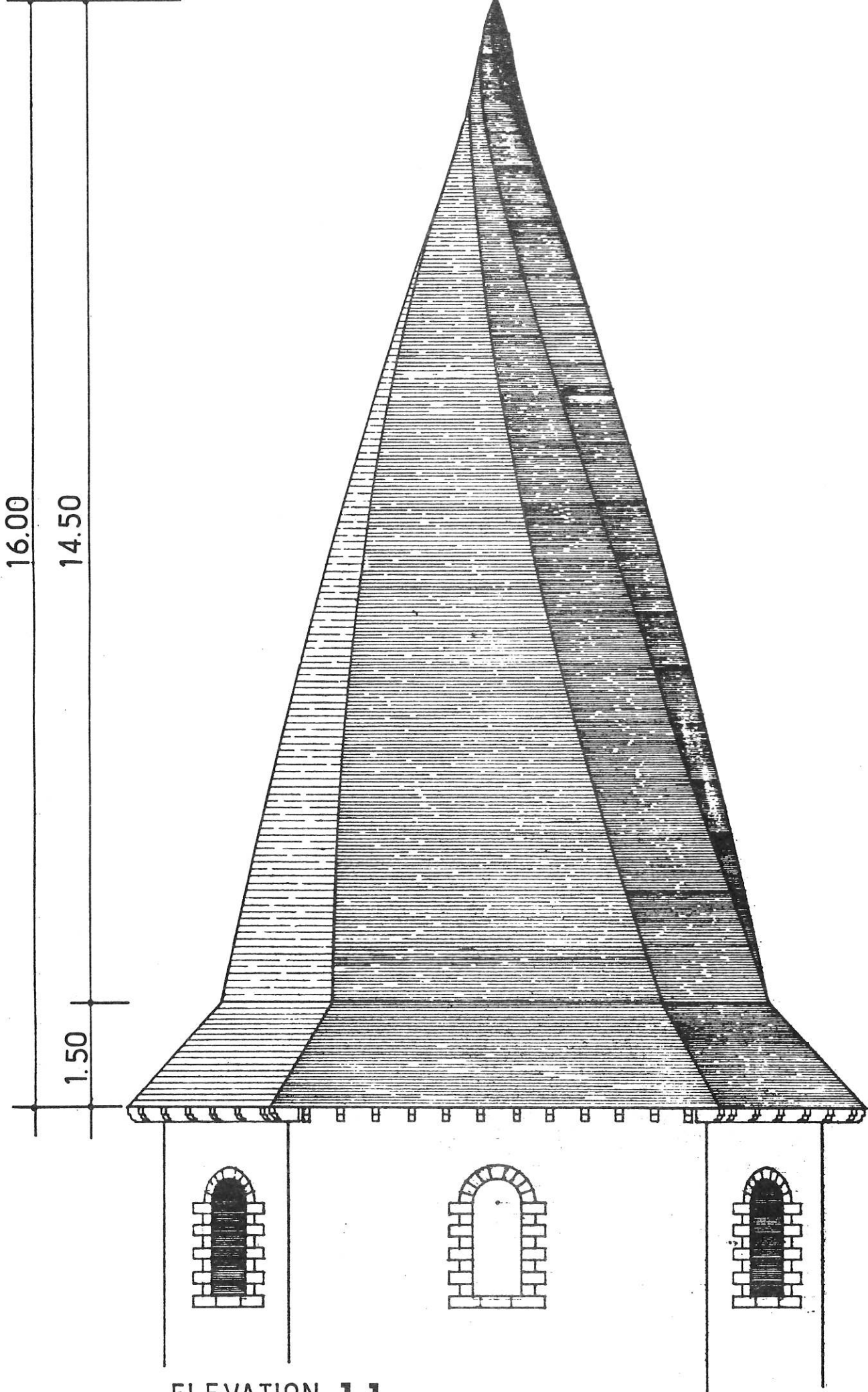
PLAN DE CHARPENTE



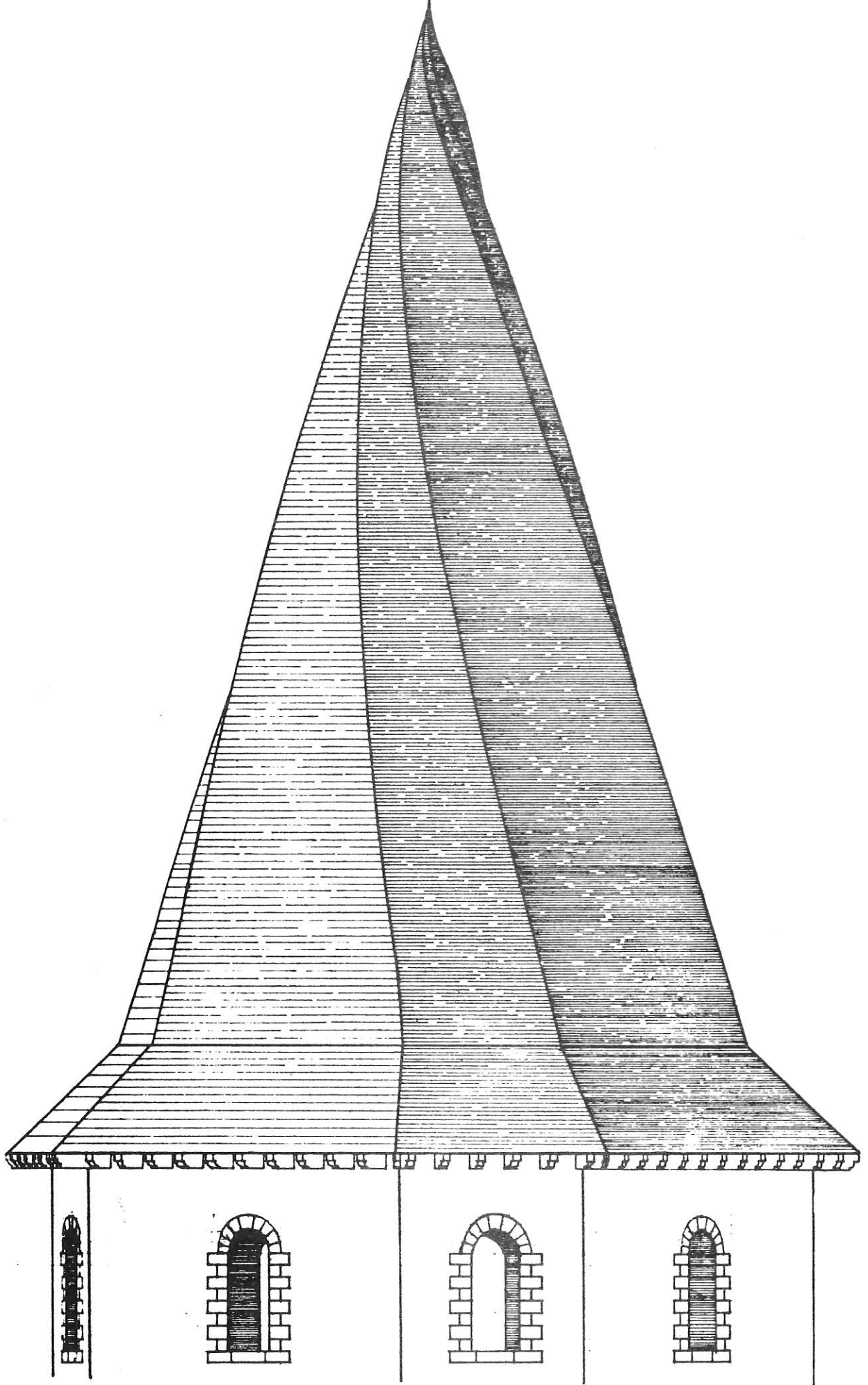
1

1

PLAN DE TOITURE



ELEVATION 1.1



ELEVATION 2.2

